



# 09

rapport annuel

**fedasil**  
AGENCE FEDERALE POUR  
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

AVANT PROPOS	1
À PROPOS DE FEDASIL	3
Mission	3
Organigramme	3
Personnel	4
Budget	5
CRISE DE L'ACCUEIL	7
2009, chronique d'une année de crise	7
Entrées	10
Réseau d'accueil	11
Sorties	13
Mineurs d'âge	16
RETOUR VOLONTAIRE	19
RÉINSTALLATION	23
LE FONDS EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS	27
STATISTIQUES	31
SUBSIDES	39
ADRESSES UTILES	41

Dit jaarverslag is ook verkrijgbaar in het Nederlands.  
A concise version of this annual report is also available in English.

Éditeur responsable: **Fanny François**, directrice générale a.i.  
Responsable rédaction: **Mieke Candaele** | Coordination  
et rédaction: **Benoît Mansy**, avec la contribution de **Lotte  
Deckers, Abdel-Ilah El Abbassi, Tine Provoost, Carine Vanovers-  
chelde et Kristien Vellemans** | Traductions: **Oneliner** | Graphiques:  
situation fin décembre 2009 (sauf si indiqué autrement) | Lay-out:  
**Signélazer** | Photos: **Éric de Mildt** | Autre photo: Fedasil (p. 15) |  
Impression: **Geers Offset** (imprimé sur papier recyclé).

Tous droits réservés | Aucun extrait de cet ouvrage ne peut être reproduit sous  
quelque forme que ce soit, électronique, mécanique, par photocopie, film ou  
autre, sans le consentement écrit et préalable de l'éditeur. Bruxelles, mai 2010



**fedasil**  
AGENCE FEDERALE POUR  
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

# Avant propos

2009, année de crise. À la lecture de notre huitième rapport annuel, vous comprendrez rapidement que la saturation du réseau d'accueil pour demandeurs d'asile observée en 2008 s'est poursuivie et intensifiée au cours de l'année 2009.

Contrairement à ses engagements internationaux, la Belgique ne peut actuellement assurer sa mission d'accueil pour toutes les personnes qui viennent y demander une protection. Au moment d'écrire ces lignes, plus de 3 000 personnes se retrouvent sans proposition de logement dans le réseau d'accueil de Fedasil et ses partenaires. Les différentes mesures prises dans l'urgence (augmentation de la capacité d'accueil, accueil d'urgence et dans des hôtels, modifications législatives pour diminuer les entrées et stimuler les sorties, instructions diverses) n'ont pu enrayer cette spirale négative. À cela s'ajoute une tendance à la hausse des demandes d'asile en Europe, et particulièrement dans notre pays où on a enregistré en un an une hausse de 40% des arrivées. Dans ce contexte, les conditions de travail sont éprouvantes pour les professionnels de l'accueil, qu'ils travaillent à Fedasil ou chez ses partenaires.

Fedasil fait avec les moyens du bord. Le gouvernement fédéral nous a plusieurs fois accordé une rallonge budgétaire permettant la création de places d'accueil supplémentaires. Si cette politique à court terme répond à des besoins urgents (éviter qu'un trop grand nombre de personnes ne se retrouvent à la rue), elle ne résout pas la crise. Au contraire, sans mesures structurelles, la crise de l'accueil continuera à s'étendre en 2010 et 2011.

À côté de la pénurie en places d'accueil, il y a aussi l'arriéré grandissant dans le traitement des demandes d'asile. Par manque de coordination, les deux phénomènes se sont mutuellement renforcés et les instances concernées se sont retrouvées dans l'impossibilité d'y répondre rapidement et de manière adéquate.

L'accueil et la procédure sont indissociablement liés. Pour cette raison Fedasil plaide pour une politique d'asile globale et cohérente, qui coordonne et harmonise les actions de toutes les institutions concernées. Ceci ne vaut pas uniquement pour l'accueil et la procédure d'asile, mais aussi pour la politique de retour, la transition entre l'aide matérielle et l'aide financière, la problématique des mineurs non accompagnés, l'intégration et l'accès au marché du travail.

Chaque demandeur d'asile a droit à une vie conforme à la dignité humaine tout au long de sa procédure d'asile, ensemble avec sa famille. Afin de préserver ce droit, Fedasil a aussi de vraies solutions à apporter. Parce que c'est notre mission.

Le Comité de direction de Fedasil.



**Centre d'accueil d'Arendonk.**

**Fin 2009, le taux d'occupation**

**dans les centres fédéraux était de 103.5%.**

# À propos de Fedasil

## Mission

Fedasil, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile en Belgique, est chargée de garantir l'octroi d'une aide matérielle aux demandeurs d'asile en Belgique et à d'autres catégories d'étrangers ayant également droit à l'accueil: mineurs étrangers non accompagnés (qu'ils soient ou non demandeurs d'asile), étrangers déboutés de leur demande d'asile qui ont vu leur aide matérielle prolongée, mineurs dont les parents séjournent illégalement sur le territoire et dont un CPAS a établi que ces enfants sont dans un état de besoin. Fedasil organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement de qualité. L'Agence veille aussi à l'observation et l'orientation des mineurs étrangers non accompagnés.

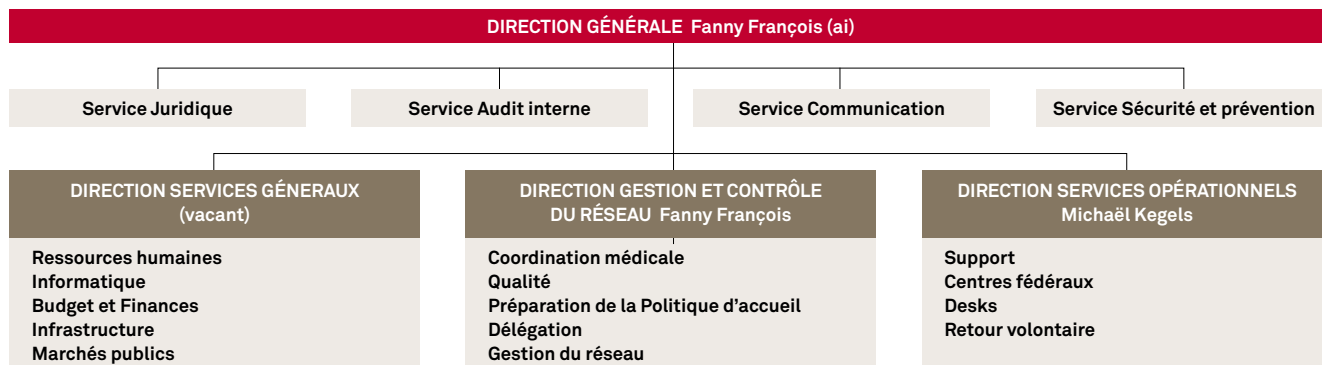
Fedasil contribue à la conception, la préparation et l'exécution de la politique d'accueil. Elle coordonne également les programmes de retour volontaire. Fedasil est l'autorité responsable en Belgique pour le Fonds européen pour les Réfugiés (FER). Enfin, Fedasil veille également à l'intégration des centres d'accueil dans la communauté locale.

Fedasil est compétente pour déterminer le 'lieu obligatoire d'inscription' des demandeurs d'asile: c'est dans la structure d'accueil qui lui a été désignée que le demandeur d'asile peut bénéficier de l'aide matérielle. Fedasil organise aussi le paiement d'un montant d'argent de poche et des prestations de 'services communautaires' (tâches pour lesquelles le résident reçoit une contribution financière).

Fedasil est membre d'Enaro (European Network of Asylum Reception Organisations), un réseau européen d'organisations nationales qui organisent l'accueil des demandeurs d'asile. Des délégations des États membres d'Enaro se rencontrent régulièrement pour échanger des personnes, des informations et des 'bonnes pratiques'.

## Organigramme

Le comité de direction de Fedasil, l'organe décisionnel de l'Agence, se compose de quatre directeurs titulaires d'une fonction de management: le directeur général, le directeur Gestion et contrôle du réseau, le directeur des Services opérationnels et le directeur des Services généraux.



Note: situation au 1<sup>er</sup> juin 2010

## Personnel

Fin décembre 2009, 1 103 personnes (966 équivalents temps plein) travaillaient à Fedasil. Le nombre d'équivalents temps plein a augmenté de 18 par rapport à l'année dernière. Les collaborateurs sont répartis sur les 18 centres d'accueil (790 collaborateurs à temps plein au total), le siège central, le service Dispatching (Bruxelles) et les 4 bureaux régionaux (au total 176 collaborateurs à temps plein).

### EKEREN

Le 31 décembre 2009, les contrats de la plupart des membres du personnel du centre d'accueil d'Ekeren ont pris fin. Le propriétaire du bâtiment, l'asbl Klina (Cliniques d'Anvers Nord), a décidé en 2007 de résilier le contrat avec Fedasil. Le centre d'accueil pour demandeurs d'asile d'Ekeren a définitivement fermé ses portes le 31 janvier 2010.

La plupart des 21 membres du personnel d'Ekeren ont trouvé un nouvel emploi au sein de Fedasil. Six collaborateurs ont entre-temps commencé à travailler à Kapellen, trois à Broechem et un à Arendonk. Le service Dispatching et le siège central ont également engagé une personne chacun. Deux personnes ont reçu une proposition de nouvel emploi, mais ne l'ont pas acceptée. Une personne a pris sa retraite. Trois collaborateurs ont trouvé eux-mêmes un nouveau travail, en dehors de Fedasil. Enfin, le contrat de trois personnes qui étaient déjà absentes depuis longtemps a été résilié.

### 'FAIRE FACE À L'AGRESSION'

Fedasil organise chaque année depuis quatre ans pour son personnel la formation 'Faire face à l'agression'. Cette formation tombait à point nommé, car suite à la sur-occupation enregistrée en 2009, la cohabitation dans les centres d'accueil est devenue plus difficile. Pendant cette formation de deux jours, le personnel des centres d'accueil a appris quelle était la meilleure réaction à adopter face à des résidents agressifs.

Un groupe d'environ 12 personnes de chaque centre d'accueil y a participé. Trois formateurs externes du bureau de formation et de consultance SKAN se sont chargés de la formation.

### Nombre d'équivalents temps plein

Arendonk	40,7
Bovigny	39,6
Broechem	41,8
Charleroi	33,1
Ekeren	19,8
Florennes	67,6
Jodoigne	40,1
Kapellen	71,3
Morlanwelz	41,3
NOH	30,1
Petit-Château	114,4
Pondrôme	26,4
Rixensart	40,4
Sint-Truiden	84,7
Steenokkerzeel	28,5
Sugny	22,6
Virton	28,4
Woluwe-St-Pierre	19,3
Siège central*	175,8
<b>TOTAL</b>	<b>965,9</b>

\* Y compris bureaux régionaux, Dispatching et TBC, cellule médicale et ICT zones.

## LA COUR DES COMPTES PASSE LA GESTION DU PERSONNEL DE FEDASIL À LA LOUPE

En 2009, la Cour des Comptes, un organe indépendant chargé du contrôle des finances publiques, a mené une enquête sur le cycle du personnel au sein de Fedasil. Le 15 juillet, la Cour des Comptes a remis son rapport d'audit au Parlement fédéral. Même si certains points doivent être améliorés, le rapport indique que la politique de personnel de Fedasil est généralement efficace et éthique. La Cour des Comptes a analysé dans son rapport les principaux processus liés à la gestion du personnel, comme les recrutements, les salaires ou encore les carrières. Il en ressort que la gestion du personnel de Fedasil est efficace et que le service du personnel dispose d'un personnel expérimenté.

« Cette jeune organisation a déjà pris des mesures importantes pour assurer un contrôle interne de qualité de son cycle du personnel. Des améliorations sont toutefois encore possibles. » Telle était la conclusion du rapport d'audit de la Cour des Comptes. Elle indique notamment dans sa conclusion un manque de manuels de procédures et a constaté une « relation difficile » entre les centres et le siège central. Les compétences des RH des centres d'accueil devraient donc être mieux définies. La Cour des Comptes remarque aussi que seules deux des quatre fonctions de management sont remplies à Fedasil.

# Budget

## RECETTES

En 2009, le budget total des recettes de Fedasil s'est élevé à 253 536 122 euros répartis comme suit :

- Dotation fédérale	246 855 000 €
- Contribution du Fonds européen pour les Réfugiés	5 318 777 €
- Recettes diverses propres	394 066 €
- Subside Onem	968 279 €

## DÉPENSES

En 2009, le budget total des dépenses s'est élevé à 282 875 094 euros répartis comme suit :

### Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel (44.90 millions d'euros) couvrent principalement les rémunérations et salaires du personnel.

### Dépenses de fonctionnement

Le budget des dépenses de fonctionnement (46.38 millions d'euros) des centres d'accueil fédéraux et du siège central couvre les frais suivants :

- Loyers, charges, entretien et réparation	7 156 500 €
- Frais de bureau	979 520 €
- Frais de publication, publicité	172 140 €
- Contentieux	280 000 €
- Charges financières	56 673 €
- Autres prestations et travaux de tiers	814 522 €
- Frais liés à l'hébergement des demandeurs d'asile	22 954 065 €
- Frais médicaux pour les demandeurs d'asile	13 965 780 €

### Dépenses d'investissements

Fedasil dispose de crédits particuliers (2.5 millions d'euros) pour financer les investissements des centres d'accueil fédéraux et du siège central.

### Dépenses en faveur de tiers

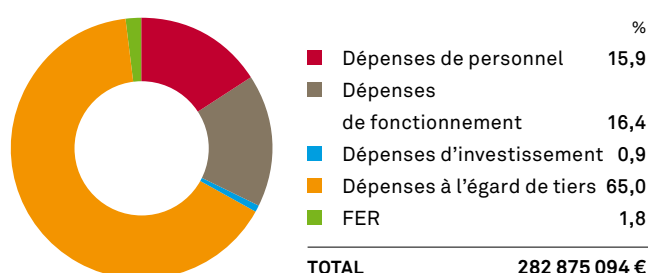
En tant qu'organe de coordination du réseau d'accueil, Fedasil verse des subsides (184 millions d'euros) pour financer l'accueil des demandeurs d'asile dans d'autres structures et le programme de retour volontaire. En 2009, ces subsides ont été répartis comme suit : 51 % aux CPAS, 45 % à la Croix-Rouge de Belgique et aux ONG partenaires, 3 % aux ONG pour le programme de retour volontaire et 1 % aux communes possédant un centre d'accueil sur leur territoire.

### Fonds européen pour les Réfugiés (FER)

En tant qu'autorité responsable en Belgique de la gestion du FER, Fedasil dispose de l'ensemble des moyens financiers versés par l'Union européenne à la Belgique. Ces moyens sont destinés à couvrir les dépenses réalisées par les opérateurs qui mènent un projet FER (5.07 millions d'euros). Présentation des projets en pages 27-29

En 2009, le budget de l'Agence présente un déficit à concurrence de 29.34 millions. Le déficit est financé par les réserves budgétaires des années antérieures.

## Budget dépenses 2009





**Samu social (Bruxelles).**

**Accueil de demandeurs d'asile dans la structure d'accueil  
pour sans-abris (mai-octobre 2009).**

# Crise de l'accueil

## 2009, chronique d'une année de crise

La saturation du réseau d'accueil observée en 2008 s'est poursuivie et intensifiée au cours de l'année 2009. Une année de crise pour le secteur, au cours de laquelle on a observé une hausse importante des demandes d'asile (+40 % en un an). Faute de places disponibles, une solution d'accueil n'a pu être proposée à toutes les personnes qui y ont normalement droit.

Différentes mesures ont été prises pour sortir de la crise.

Ces efforts peuvent être regroupés autour de trois axes :

- limiter les entrées dans le réseau
- augmenter la capacité d'accueil
- stimuler les sorties.

Fin 2009, 18 164 personnes étaient hébergées dans le réseau d'accueil ordinaire, en accueil d'urgence ou à l'hôtel, portant le taux d'occupation à 105,8 % !

Les mesures sont détaillées dans les pages suivantes. Les différentes statistiques de l'année 2009 sont présentées en pages 31-37.

## Janvier

**5 JANVIER** la Croix-Rouge ouvre un centre d'accueil à Bého (Gouvy) de 70 places.

**19 JANVIER** le kern (Conseil des ministres restreint) marque son accord pour la création de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile. Fedasil et ses partenaires poursuivent leurs recherches de bâtiments pouvant servir de centre d'accueil.

**FIN JANVIER** accueil d'urgence temporaire et de nuit (40 places) sur le site militaire d'Evere (Bruxelles).

## Février

**6 FÉVRIER** le Conseil des ministres alloue à Fedasil un budget de 5 millions d'euros pour la création de 850 nouvelles places d'accueil pour une durée de six mois. La Ministre Marie Arena présente au Parlement le rapport d'évaluation de la loi sur l'accueil des demandeurs d'asile ('loi accueil').

## Mars

**3 MARS** Fedasil et ses partenaires en audition au Sénat dans le cadre de l'évaluation de la loi accueil.

**17 MARS** début de l'évaluation de la procédure d'asile au Sénat.

**26 MARS** la ministre de la Politique de migration et d'asile, Annemie Turtelboom, signe une 'mini-instruction' de régularisation pour un nombre limité de personnes.

## Avril

**17 AVRIL** faute de places disponibles, le Dispatching ne peut désigner une place d'accueil à une vingtaine de personnes. Au total, entre le 17 et le 30 avril, une place n'a pu être proposée à plus de 300 personnes.

Premières condamnations de Fedasil à accueillir, sous peine d'astreintes, des personnes qui ont droit à une place d'accueil.

## Mai

**DÉBUT MAI**, installation de logements préfabriqués dans les centres d'accueil d'Arendonk et Bovigny (environ 130 places au total).

**4 MAI** réouverture de l'accueil d'urgence de demandeurs d'asile au Samu social, structure d'accueil pour sans-abris à Bruxelles (200 places).

**19 MAI** sur décision du Conseil des ministres, Fedasil envoie des instructions concernant la modification du code 207 pour les résidents qui ont une procédure d'asile entamée avant le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**28 MAI** instruction de Fedasil concernant la fin de l'accueil des 'familles illégales' (AR 24.06.2004) originaires des nouveaux états-membre de l'Union européenne (saut Bulgarie et Roumanie).

Début de l'accueil de demandeurs d'asile à l'hôtel, faute de places suffisantes dans le réseau d'accueil traditionnel.

## Juin

**16 JUIN** 'De l'oxygène pour l'accueil', action du personnel de Fedasil et des partenaires devant le Dispatching pour dénoncer la sur-occupation et réclamer plus de places d'accueil.

**29 JUIN** publication du rapport du Médiateur fédéral sur les centres d'accueil ouverts et fermés.

## Juillet

La pénurie de places d'accueil touche également les Mineurs étrangers non accompagnés (Mena).

Une quarantaine de Mena sont accueillis parmi des résidents adultes, sans encadrement adapté.

**8 JUILLET** face à l'absence de solution pour régler le manque de places d'accueil, Fedasil décide de fermer son Dispatching aux nouveaux demandeurs d'asile.

**10 JUILLET** la Rode Kruis met en place temporairement des tentes pour accueillir 100 personnes sur les terrains de son siège central à Malines.

**13 JUILLET** la ministre Marie Arena force la réouverture du Dispatching.

**13 JUILLET** Fedasil demande à ses partenaires une aide pour l'accompagnement des personnes logées à l'hôtel.

**14 JUILLET** la ministre Arena reconnaît qu'il y a des limites à la capacité d'accueil. Elle accepte ainsi que Fedasil limite l'accueil à l'hôtel à 700 personnes.

**17 JUILLET** Philippe Courard (PS) remplace Marie Arena en devenant secrétaire d'État à l'Intégration sociale. Le secrétaire d'État Melchior Wathelet (cdH) obtient le portefeuille de l'Asile et migration à la place d'Annemie Turtelboom.

**17 JUILLET** le Conseil des ministres décide de mettre trois bâtiments à la disposition des demandeurs d'asile (à Florennes, Tongres et Ixelles).

**18 JUILLET** accord au sein du gouvernement fédéral sur la régularisation.

**23 JUILLET** début de la concertation au sein du gouvernement entre les secrétaires d'État Courard et Wathelet et le Premier ministre Van Rompuy.



**Centre d'accueil Petit-Château (Bruxelles).**

**112 personnes supplémentaires**

**y sont accueillies en transit.**

## Août

**4 AOÛT** extension de 68 places au centre d'accueil fédéral de Florennes, telle que prévue par le Conseil des ministres. Les deux autres sites (Tongres et Ixelles) ne verront finalement pas le jour.

**13 AOÛT** première visite de terrain du secrétaire d'État Courard (à Florennes).

**17 AOÛT** le cap des 1 000 personnes logées à l'hôtel est dépassé.

## Septembre

**15 SEPTEMBRE** début de la procédure de régularisation initiée par le secrétaire d'État Wathélet.

**18 SEPTEMBRE** faute de places disponibles dans le réseau d'accueil ou à l'hôtel, des demandeurs d'asile se retrouvent à nouveau sans solution de logement.

**18 SEPTEMBRE** le Conseil des ministres décide de créer 1 200 places supplémentaires (nouveaux centres et logements individuels) et d'augmenter de 9,57 millions d'euro le budget 2009 de Fedasil. Le Conseil des ministres prend également note de la nécessité pour Fedasil de renforcer son personnel.

**22 SEPTEMBRE** instruction de Fedasil concernant la suppression du code 207 pour certaines catégories de résidents sur base volontaire.

**25 SEPTEMBRE** rapport du Médiateur fédéral dénonçant le refus d'accueil des enfants en séjour illégal.

## Octobre

**1<sup>er</sup> OCTOBRE** l'Inspection des finances refuse le recrutement de personnel à Fedasil pour motifs budgétaires.

L'interdiction est levée suite à un recours auprès du secrétaire d'État Wathélet, en charge du Budget.

**20 OCTOBRE** le taux d'occupation dans le réseau d'accueil atteint un niveau record : 110 % d'occupation.

**21 OCTOBRE** instruction de Fedasil concernant la fin de l'accueil des mineurs non accompagnés non demandeurs d'asile. Quelques jours plus tard, le secrétaire d'État Courard demande le retrait de l'instruction.

**30 OCTOBRE** rencontre sur fond de crise entre le personnel de Fedasil et le secrétaire d'État Courard.

**31 OCTOBRE** fin de l'accueil de demandeurs d'asile au Samu social.

## Novembre

**2 NOVEMBRE** Fedasil fixe la limite opérationnelle de l'accueil à l'hôtel à 1 200 personnes.

**2 NOVEMBRE** paiement des premières astreintes par Fedasil suite aux condamnations à accueillir plusieurs demandeurs d'asile.

**16 NOVEMBRE** action de sensibilisation du personnel du Dispatching face à la difficulté de leur travail quotidien.

**18-23 NOVEMBRE** installation d'un camp de réfugiés à Bruxelles. Différentes ONG dénoncent à nouveau la crise de l'accueil et le manque de volonté politique.

**20 NOVEMBRE** le Conseil des ministres met temporairement de nouveaux bâtiments à la disposition des demandeurs d'asile (une caserne à Dinant et plusieurs appartements de l'ancienne gendarmerie).

## Décembre

**1<sup>er</sup> DÉCEMBRE** présentation au Sénat de l'évaluation de la procédure d'asile.

**2 DÉCEMBRE** action du personnel du centre de Saint-Trond pour protester contre la non-prolongation du contrat de deux collègues. Fedasil et les syndicats exigent la prolongation des contrats temporaires, bloqués à l'Inspection des finances.

**8 DÉCEMBRE** ouverture du centre Croix-Rouge à Heusden-Zolder (94 places).

**17 DÉCEMBRE** la caserne de Poelkapelle est choisie par le Conseil des ministres pour accueillir des demandeurs d'asile. Gestion du site par Fedasil dès janvier 2010.

**17 DÉCEMBRE** le Premier ministre Yves Leterme lance un appel à la population et à des associations pour venir en aide aux demandeurs d'asile et aux sans-abris.

**23 DÉCEMBRE** ouverture du centre d'accueil d'urgence Croix-Rouge à Dinant (240 places).

**26 DÉCEMBRE** ouverture du centre d'accueil Croix-Rouge à Banneux (140 places).

**30 DÉCEMBRE** vote au Parlement de la modification de la loi accueil.



**Dispatching Fedasil.**

**En 2009, 2 700 personnes n'ont pas reçu de place d'accueil.**

## Entrées

### DEMANDES D'ASILE

En 2009, 17 186 dossiers d'asile ont été enregistrés en Belgique (soit 22 785 personnes en comptant les conjoints et enfants accompagnants). Cela représente une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2008.

Début 2009 (tout comme en 2008), la hausse s'explique principalement par une augmentation du nombre de demandes multiples. 25 % des demandeurs d'asile avaient déjà auparavant introduit une demande d'asile en Belgique. À partir de septembre 2009, le nombre de premières demandes d'asile a toutefois considérablement augmenté lui aussi. Les arrivées ont particulièrement été importantes au cours du dernier trimestre 2009 (2 023 dossiers en décembre !). Plus d'infos : [www.cgra.be](http://www.cgra.be).

Au niveau de l'Union européenne, on a enregistré 246 210 demandes d'asile en 2009 (+ 7 % par rapport à 2008). Les principaux pays d'accueil sont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne. La Belgique est en 6<sup>e</sup> position (sur 27). Proportionnellement à leur population totale, ce sont Malte, Chypre et la Suède qui ont accueilli le plus de demandeurs d'asile en 2009. La Belgique se classe en 5<sup>e</sup> position, avec une proportion de 16 demandes d'asile pour 10 000 habitants.

L'augmentation des demandes d'asile (et donc des entrées dans les structures d'accueil) a fortement contribué à la sur-occupation du réseau d'accueil.

### DEMANDES MULTIPLES

Fin 2009, le Parlement approuve plusieurs modifications de la 'loi accueil' (loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories). En vigueur le 10 janvier 2010, les modifications correspondent à de pratiques plus ou moins institutionnalisées et désormais entérinées par la loi. Au niveau des entrées dans le réseau d'accueil, les modifications concernent les demandes d'asile multiples.

Les personnes qui introduisent une troisième demande d'asile ou ultérieure, perdent systématiquement leur droit à l'accueil. Cependant, une exception est admise lorsqu'il s'agit de personnes vulnérables, à qui l'on désigne une place. Lorsqu'une troisième demande d'asile ou ultérieure est transmise par l'Office des étrangers (OE) auprès du CGRA, le droit à l'aide matérielle est rétabli et la personne concernée se voit à nouveau désigner une structure d'accueil.

## (NON-) DÉSIGNATIONS

Le Dispatching de Fedasil, intégré au sein des bâtiments de l'OE, se charge de la désignation, modification et suppression du lieu obligatoire d'inscription (le 'code 207'). En 2009, le Dispatching a orienté 23 250 personnes vers une structure d'accueil, soit une augmentation de près de 50% par rapport à 2008.

Lorsqu'une désignation immédiate vers une structure d'accueil permanente n'est pas possible en raison du manque de places, le Dispatching oriente temporairement les personnes vers le centre de transit de Woluwe-Saint-Pierre, vers des hôtels ou vers des structures d'accueil d'urgence. Ainsi, plus de 16 000 personnes ont été orientées vers ces structures d'accueil, soit 70% des désignations effectuées en 2009! Ces personnes ont ensuite été transférées vers un place d'accueil ordinaire, en fonction des disponibilités.

En 2009, le Dispatching a également été contraint (comme le prévoit la loi accueil dans une telle situation) à des non-désignations pour plus de 2 700 personnes, surtout à partir du mois d'octobre. Ceux-ci ne reçoivent pas de code 207. Bien qu'ils aient en principe droit à l'accueil, ils sont renvoyés vers un CPAS où ils peuvent demander une aide financière.

Certaines personnes s'efforcent d'obtenir tout de même un accueil et ont entrepris une action en justice. En conséquence, l'Agence a été condamnée à accueillir sous peine de paiement d'astreintes (entre 250 et 500 euro par jour et/ou par personne) plusieurs de ces personnes. En 2009 (du 2 novembre au 31 décembre), Fedasil a ainsi payé un total de 163 250 euro dans le cadre de ces condamnations. Ce montant concerne 34 requérants (soit une cinquantaine de personnes – isolés ou familles). Entre-temps, une place d'accueil a été proposée à toutes ces personnes.

Outre des demandeurs d'asile, on retrouve dans ce groupe deux 'familles illégales' qui ont droit à l'accueil sur base d'un arrêté royal du 24.06.2004. Faute de place disponible, le Dispatching répond (depuis avril 2009) par la négative à toute nouvelle demande de place d'accueil pour ces familles (plus d'infos sur ces familles en pp. 16-17)

## Réseau d'accueil

L'extension du réseau d'accueil est le principal axe de travail pour répondre à la crise de l'accueil. Il a du moins les faveurs du gouvernement fédéral qui a, à plusieurs reprises, libérer des moyens budgétaires et des infrastructures pour accroître la capacité d'accueil.

La création de places d'accueil s'est intensifiée au cours de l'année. Le réseau d'accueil est ainsi passé de 15 862 places fin 2008 à 17 168 places fin 2009 (accueil d'urgence et centres d'observation et d'orientation -COO- pour mineurs non compris). Ça représente, en un an, un accroissement net de 1 306 places.

### OCCUPATION

Le réseau d'accueil géré par Fedasil se compose de différents partenaires proposant des structures d'accueil collectives ou individuelles. La contribution de chaque opérateur est la suivante: 44% des places sont gérées par des CPAS (les initiatives locales d'accueil - ILA), 23% des places sont gérées directement par Fedasil (les centres fédéraux ouverts), 15% par la Croix-Rouge francophone, 9% par la Croix-Rouge néerlandophone et 9% par les ONG partenaires (Ciré et Vluchtelingenwerk Vlaanderen). On peut encore y ajouter le centre d'accueil d'Erezée (47 places) géré par les Mutualités socialistes, l'accueil de transit au Petit-Château (112 lits) et les 1 209 personnes logées à l'hôtel.

Fin 2009, un total de 18 164 personnes étaient hébergées, soit un taux d'occupation record de 105,8%.

Le taux d'occupation compare le nombre de personnes accueillies à la capacité prévue. Si ce taux peut dépasser les 100%, c'est grâce à la mise à disposition de lits d'urgence et de 'lits de crise' supplémentaires installées dans les centres d'accueil. En réalité, la situation est déjà critique à partir de 94% d'occupation étant donné que tous les lits disponibles ne peuvent être utilisés (par ex.: une chambre prévue pour une famille de 6 personnes et qui abrite une famille de 5 personnes entraîne la perte d'une place, ou si une chambre ne peut être occupée en raison de travaux de rafraîchissement).

### ACCUEIL D'URGENCE ET HÔTELS

Tout comme en 2008, différentes structures d'accueil d'urgence ont été mises en place pour offrir un maximum de lits. Le centre de transit de Woluwe-Saint-Pierre a été fortement sollicité, l'accueil de transit au Petit-Château lancé en 2008 s'est poursuivi en 2009. Fedasil a également eu recours au Samu social (structure d'accueil pour sans-abris située à Bruxelles) pour héberger 200 demandeurs d'asile entre mai et fin octobre 2009.

En mai 2009, les premiers demandeurs d'asile ont été hébergés dans des hôtels à bas prix, principalement situés à Bruxelles et ses environs. Un mois plus tard, le cap des 700 personnes à l'hôtel était atteint. En novembre 2009, Fedasil fixe à 1 200 personnes la limite opérationnelles pour la gestion de l'accueil à l'hôtel.

L'accueil à l'hôtel peut exercer d'un côté une force d'attraction auprès des demandeurs d'asile. D'un autre côté, cet accueil n'offre pas l'accompagnement prévu dans les structures d'accueil traditionnelles (social, juridique, médical...). Les demandeurs d'asile y sont hébergés le temps qu'une place se libère dans le réseau. À partir de là, leur procédure d'asile commence, car elle est 'gelée' pendant le séjour à l'hôtel. Au sein de Fedasil, une cellule 'hôtels' a été mise en place pour coordonner les places, gérer les facturations, les transferts et la distribution des chèques-repas (6 euros par personne et par jour).

### DE NOUVELLES PLACES

En un an, plus d'une centaine de sites ont été répertoriés, avec des faisabilités variables. Les acteurs (Fedasil, ses partenaires, le gouvernement) ont été confrontés à la difficulté d'ouvrir de nouvelles structures, que ce soit en raison de réticences au niveau local, au niveau des infrastructures ou budgétaire. Étant donné que l'ouverture de nouveaux centres nécessite (souvent) de longues négociations, une majorité de places a été ouverte dans des structures individuelles (via des CPAS ou des ONG).

Le 6 février 2009, le Conseil des ministres libère un budget de 5 millions d'euros pour la création 'temporaire' de 850 places d'accueil. Le 17 juillet, le gouvernement met trois sites à la disposition des demandeurs d'asile (Florennes, Ixelles, Tongres). Un mois plus tard, la nouvelle extension au centre d'accueil de Florennes est opérationnelle (68 places).

L'ouverture des deux autres centres à Tongres (120 places) et Ixelles (350 places dans des appartements de la police fédérale) ne sont plus d'actualité... Le 18 septembre, le Conseil des ministres décide de créer 1 200 places supplémentaires (nouveaux centres et logements individuels) et d'augmenter de plus de 9,5 millions d'euro le budget 2009 de Fedasil. La piste d'un centre à Ostende, retenue par le gouvernement, ne sera finalement pas réalisée. Par contre, de nouveaux centres s'ouvrent plus tard dans l'année à Heusden-Zolder (Rode Kruis, 94 places) et à Banneux (Croix-Rouge, 140 places). Suite au Conseil des ministres du 20 novembre, une caserne à Dinant (Croix-Rouge 240 places) et des appartements de l'ancienne gendarmerie répartis sur l'ensemble du territoire sont libérés pour l'accueil de demandeurs d'asile. Enfin, suite au dernier Conseil des ministres de l'année (le 17 décembre), une caserne à Poelkapelle est mise à la disposition de Fedasil pour accueillir début 2010 des demandeurs d'asile (100 places dans une première phase).

D'autres pistes sont toujours à l'étude pour poursuivre l'extension du réseau d'accueil en 2010, que se soit en ouvrant de nouveaux centres d'accueil ou des logements individuels. Des extensions dans les centres fédéraux existant sont également prévues via l'installation de modules préfabriqués, à l'instar de ce qui existe déjà en 2009 dans les centres d'Arendonk et Bovigny.

Pour le détail de l'extension du réseau d'accueil en 2009, consultez les statistiques en pages 31-37.

En 2009, le groupe de travail chargé de coordonner les différentes mesures liées à la gestion de la crise a poursuivi son travail entamé en 2008. De juin à décembre 2009, Veerle Berx (directrice du centre de Broechem) a été désignée 'gestionnaire de crise' par la direction de Fedasil.

**Les acteurs (Fedasil, ses partenaires, le gouvernement) ont été confrontés à la difficulté d'ouvrir de nouvelles structures, que ce soit en raison de réticences au niveau local, au niveau des infrastructures ou budgétaire.**



Hôtel à Louvain.

Faute de places disponibles, des demandeurs d'asile sont accueillis à l'hôtel à partir de mai 2009.

## Sorties

En 2009, Fedasil a envoyé deux instructions importantes (modification et suppression volontaire du code 207) afin de faire sortir du réseau certaines catégories de résidents. Au total, ces deux mesures ont permis le départ de 4 300 personnes (en 2009 et début 2010). De plus, 500 personnes ont également quitté le réseau suite à une instruction prise fin 2008 (suppression du code 207). La modification de la 'loi accueil' votée fin 2009 (loi du 30 décembre 2009 portant sur des dispositions diverses) permet également à Fedasil d'appliquer différentes mesures pour stimuler les sorties.

### CODE 207?

Le Dispatching de Fedasil désigne une structure d'accueil au demandeur d'asile. Cette structure d'accueil est indiquée, au niveau administratif, par un code. Le code 207 est le lieu obligatoire d'inscription qui permet de désigner le responsable de l'aide à octroyer au demandeur d'asile. Cela reste ainsi jusqu'à ce que la procédure et les possibilités de recours arrivent à leur terme. Il y aura une modification de ce code 207 lorsque les personnes sont transférées vers une autre structure d'accueil.

Pour désengorger le réseau d'accueil (et libérer ainsi des places pour les nouveaux arrivants), Fedasil a eu recours en 2009 à une suppression volontaire du code 207 ou à une modification vers un code 207 'CPAS' pour certains résidents.

### SUPPRESSION DU CODE 207

Lorsque le code 207 est supprimé, la personne concernée quitte le réseau d'accueil et est libre de choisir la commune dans laquelle elle souhaite s'établir et demander l'aide financière. Fin 2008, Fedasil a envoyé une instruction à toutes les structures d'accueil relatives à la suppression du code 207 de certaines catégories de résidents: les familles engagées depuis au moins quatre ans dans la procédure d'asile (recours auprès du Conseil d'État inclus) et les personnes isolées engagées depuis au moins cinq ans dans la procédure. 500 personnes environ ont ainsi quitté le réseau d'accueil.

### MODIFICATION DU CODE 207

En mai 2009, Fedasil a envoyé une instruction relative à une modification du code 207 pour les demandeurs d'asile qui avaient introduit leur demande avant juin 2007 (ancienne procédure d'asile). Dans la pratique, il s'agissait principalement de personnes ayant un recours au Conseil d'État. Les personnes concernées ont reçu un code 207 'CPAS'. Ce code indique à quel CPAS elles peuvent s'adresser pour demander une aide financière. Le choix du CPAS s'est basé sur l'ancien plan de répartition. L'attribution d'un CPAS ne signifie pas pour autant que le demandeur d'asile doit habiter effectivement dans cette commune (voir encadré page 14).

## **L'introduction d'un nouveau plan de répartition est désormais possible via la modification de la loi accueil adoptée fin 2009.**

### **Tant les personnes qui résident déjà dans le réseau d'accueil que les primo-arrivants peuvent être concernés.**

Le délai pour quitter la structure d'accueil après l'octroi du code 207 CPAS est de deux mois. Au total, près de 2 400 personnes ont ainsi quitté le réseau d'accueil. Plus de 90 % d'entre elles étaient hébergées dans des structures d'accueil individuelles (ILA et ONG).

#### **SUPPRESSION VOLONTAIRE DU CODE 207**

En septembre 2009, Fedasil envoie une nouvelle instruction (adaptée en octobre) relative à la suppression sur base volontaire du code 207. C'est une mesure unique. Les résidents concernés sont ceux qui avaient une procédure d'asile en cours et un séjour d'au moins 4 mois ininterrompu dans une structure d'accueil. Les candidats devaient également avoir introduit leur demande d'asile après juin 2007 (nouvelle procédure) et disposer d'un contrat de location signé établi à leur nom avant de pouvoir quitter le réseau d'accueil. L'introduction du caractère 'volontaire' permet de respecter les deux principes de base de la 'loi accueil': l'autonomie (droit des demandeurs d'asile à prendre eux-mêmes des décisions) et la continuité de l'accueil (ceux qui le désirent peuvent rester dans la structure d'accueil).

Sur base de cette instruction, une décision de suppression du code 207 a été prise pour plus de 1 900 personnes. Étant donné le délai de deux mois pour quitter la structure d'accueil, on a enregistré en 2009 un peu de moins de 1 000 sorties. Les autres personnes ont quitté le réseau début 2010.

#### **PLAN DE RÉPARTITION ?**

Le plan de répartition sert à régler la transition de l'aide matérielle vers l'aide financière. L'objectif est une répartition harmonieuse des demandeurs d'asile dans tous les CPAS du pays. D'un point de vue juridique, la désignation d'un domicile obligatoire n'est pas autorisée. Dans la pratique, les demandeurs d'asile peuvent donc habiter où ils veulent, mais les charges financières et administratives sont réparties. La procédure d'asile en deux phases (recevabilité et sur le fond) a disparu en 2007, et par conséquent le plan de répartition aussi. À l'époque, seuls les demandeurs d'asile 'recevables' étaient concernés. Mais, en mai 2009, on a ressorti le plan de répartition pour accélérer les sorties. La mesure n'était toutefois encore applicable qu'aux personnes engagées dans l'ancienne procédure d'asile (avant juin 2007).

Le calcul de la répartition (via l'ancien plan) est basé sur quatre critères pour chaque commune: le revenu imposable moyen des habitants, le nombre de 'clients' que compte le CPAS de la commune (bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale), le nombre de demandeurs d'asile inscrits dans le registre d'attente et le nombre d'habitants. Chaque commune reçoit alors un quota de demandeurs d'asile qui peuvent lui être attribués. Les communes disposant d'une ILA peuvent déduire un certain nombre de places, et celles dotées d'un centre d'accueil sont exemptées.

L'introduction d'un nouveau plan de répartition est désormais possible via la modification de la loi accueil adoptée fin 2009. Tant les personnes qui résident déjà dans le réseau d'accueil que les primo-arrivants peuvent être concernés. Toute nouvelle proposition de plan de répartition est toutefois soumise à l'approbation du Conseil des ministres. En février 2010, Fedasil a remis au secrétaire d'État Courard une note concernant l'introduction d'un nouveau plan, afin de libérer des places dans le réseau d'accueil. Le gouvernement n'a pas pris de décision sur ce point.



### MODIFICATIONS DE LA LOI ACCUEIL

Le Parlement approuvait fin 2009 plusieurs modifications législatives (loi du 30 décembre 2009 portant sur des dispositions diverses). Les modifications de la loi accueil ont pour objectif de permettre à Fedasil de désengorger le réseau d'accueil en appliquant différentes mesures concernant les entrées et les sorties.

#### Les modifications, entrées en vigueur le 10 janvier 2010, concernent :

- La limitation du droit à l'aide matérielle à partir de la troisième demande d'asile (voir page 10).
- Des précisions par rapport à la fin de l'aide matérielle.
- Des précisions par rapport aux situations dans lesquelles une prolongation de l'aide matérielle peut être accordée (unité familiale, situations de force majeure, retour volontaire et raisons médicales).

- La désignation, en cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord du Conseil des ministres, d'un CPAS comme lieu obligatoire d'inscription selon un plan de répartition (voir encadré page précédente).
- Le contrôle des chambres des résidents.
- L'exclusion temporaire pour raisons disciplinaires (maximum 1 mois).

Fedasil a préparé une note explicative des modifications apportées à la loi accueil et organisé des formations pour les professionnels de l'accueil. Afin de clarifier la situation sur la manière d'appliquer les nouvelles dispositions, Fedasil a envoyé en avril 2010 des instructions à ses centres d'accueil et à ses partenaires.

## Mineurs d'âge

Plus d'un tiers des personnes hébergées dans le réseau d'accueil sont des mineurs d'âge. Ceux-ci sont accompagnés de leur famille ou sont venus sans parent ou tuteur légal. Ces derniers, les mineurs étrangers non accompagnés (Mena), bénéficient d'un trajet d'accueil et d'un accompagnement spécifique. Le réseau compte également des mineurs en séjour illégal avec leurs parents accueillis sur base de l'Arrêté royal du 24.06.2004 (les 'familles illégales').

La saturation du réseau d'accueil n'a pas épargné ce public vulnérable, mettant à mal le modèle d'accueil pour les Mena et la désignation d'une place d'accueil pour les 'familles illégales'.

### MENA

La loi accueil prévoit un accueil en plusieurs phases pour les Mena, qu'ils soient demandeurs d'asile ou non. Dans la première phase de leur accueil, les Mena sont accueillis dans un centre d'observation et d'orientation (COO). Il y a deux centres de ce type: à Neder-over-Heembeek et à Steenokkerzeel. Les deux COO sont gérés par Fedasil et offrent chacun 50 places d'accueil. Le séjour y dure de 15 à 30 jours. L'objectif du premier accueil en COO est de dresser un premier profil social, médical et psychologique du Mena en vue d'orienter le mineur, dans la deuxième phase de son accueil, vers une prise en charge adaptée.

En 2009, 1 074 mineurs sont passés par un des deux COO. Les principaux pays d'origine sont l'Afghanistan (31 % des Mena), la Guinée (15 %) et le Maroc (9 %). La grande majorité des jeunes arrivés étaient âgés de 15, 16 ou 17 ans. Le nombre de garçons (86,5 %) est bien plus élevé que celui des filles.

Si le mineur demande l'asile, il est transféré vers une structure d'accueil collective du réseau de Fedasil. Un accueil et un encadrement y est organisé dans des ailes spécifiques pour les Mena (424 places au total). En 2009, 754 Mena ont introduit une demande d'asile.

Si le mineur ne demande pas l'asile, la loi prévoit également un accueil adapté. Cet accueil dépend en priorité des Communautés, qui organisent des structures d'accueil pour mineurs ou qui peuvent prévoir d'autres solutions comme le placement en famille d'accueil. Si le Mena non demandeur d'asile ne peut être accueilli dans un centre adapté, Fedasil reste compétente pour les accueillir.

Dans une troisième phase d'accueil, le jeune peut être orienté vers un lieu d'accueil de type plus individuel organisé par des ILA, des associations partenaires ou par les Communautés.

En 2009, le principe de l'accueil en phases a été bouleversé en raison du manque de places adaptées disponibles dans le réseau d'accueil de Fedasil (tout comme dans les structures d'accueil des Communautés). Tant la capacité des deux COO (100 places) que les places d'accueil spécifiques du réseau (424 places fin 2009 réparties dans 7 centres fédéraux, 3 centres de la Croix-Rouge flamande et dans 12 ILA) n'ont pas permis d'héberger tous les Mena qui se sont présentés. En conséquence, Fedasil a été contrainte de placer des Mena en attente d'une place en COO parmi les places 'adultes' des centres fédéraux (environ 130 jeunes sont concernés fin 2009), sans accompagnement spécifique. À partir d'octobre 2009, ne pouvant offrir une place à tous les mineurs primo-arrivants, Fedasil n'a eu d'autres choix que de privilégier les Mena demandeurs d'asile, ensuite les plus vulnérables parmi les mineurs non demandeurs d'asile.

Dans le cadre de la poursuite de l'extension du réseau d'accueil, de nouvelles places pour Mena seront créées dans le courant de l'année 2010.

### MINEURS ILLÉGAUX

Le réseau d'accueil compte également des mineurs en séjour illégal avec leurs parents dont un CPAS a établi que les enfants sont dans le besoin et que leurs parents ne peuvent y subvenir (AR du 24.06.2004). Fin 2009, ces familles représentent 4 % des personnes hébergées (soit 627 personnes), exclusivement dans des centres Fedasil et Croix-Rouge.

Ces familles peuvent rester plusieurs années dans les centres d'accueil puisqu'elles ont droit à l'accueil jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants. Il y a peu de perspectives pour cette catégorie de résidents. Le fait qu'ils restent longtemps dans les structures d'accueil contribue à la saturation du réseau. Fedasil a entamé fin 2009, avec le cabinet du secrétaire d'État Courard, une réflexion sur le parcours des familles illégales. Une concertation a ensuite eu lieu au sein du gouvernement Leterme, mais sans réel résultat suite à la chute du gouvernement en avril 2010.

**La saturation du réseau d'accueil n'a pas épargné ce public vulnérable, mettant à mal le modèle d'accueil pour les Mena et la désignation d'une place d'accueil pour les 'familles illégales'.**

À partir d'avril 2009, face à la saturation du réseau d'accueil, Fedasil a été contrainte de répondre par la négative à toute nouvelle demande de place d'accueil émanant des CPAS pour ces familles. Au total, 182 décisions de refus ont été prises entre avril et décembre (correspondant à presque 700 personnes). Les seules familles encore accueillies sont celles pour lesquelles l'Agence a été condamnée par un tribunal, ceci pour diminuer le montant des astreintes.

Fin mai 2009, Fedasil envoyait une nouvelle instruction aux structures d'accueil concernant ces 'familles illégales'. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009, les ressortissants des nouveaux états membres de l'UE peuvent (à l'exception des Roumains et des Bulgares) travailler en Belgique sans posséder un permis de travail. Ce qui signifie, d'une part, que ces ressortissants accueillis sur base de l'AR de 2004 ne peuvent plus bénéficier d'une aide matérielle et, d'autre part, que les personnes concernées résidant dans le réseau d'accueil devaient le quitter ne pouvant plus être considérés comme étant en séjour illégal. Cette instruction concernait 27 familles (soit 134 personnes) qui ont quitté le réseau en 2009.

**Plusieurs ONG installent un camp de réfugiés à Bruxelles (18-23 novembre 2009).**





Plusieurs ONG installent un camp de réfugiés  
à Bruxelles (18-23 novembre 2009).

# Retour volontaire

**Le retour volontaire est l'une des tâches principales de Fedasil. Depuis que le programme REAB classique a été élargi en 2006 avec le Programme de réintégration, l'Agence joue un rôle de plus en plus actif à ce niveau. L'année dernière, 2 659 personnes sont rentrées volontairement dans leur pays d'origine. 701 d'entre elles ont reçu, grâce au Programme de réintégration, un soutien supplémentaire.**

## Le programme REAB

Fedasil n'organise pas le retour volontaire elle-même. Depuis 1984, une convention existe entre l'État belge et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui se charge de l'organisation logistique. Grâce au programme REAB (Return and Emigration of Asylum Seekers Ex Belgium), des étrangers, dont des demandeurs d'asile, peuvent rentrer sur une base volontaire dans leur pays d'origine. Le programme REAB se compose d'un ticket d'avion vers la destination finale, d'une prime de réinstallation de 250 euros par personne (125 euros par enfant), d'une intervention limitée dans les frais de bagages et d'un accompagnement dans les aéroports (départ, transit et destination finale).

En 2009, 2 659 personnes ont eu recours au programme REAB pour rentrer volontairement au pays. Leur nombre est resté plus ou moins le même par rapport à l'année dernière. Les principaux pays de destination étaient le Brésil, l'Ukraine, la Mongolie, la Slovaquie et la Russie. 30% d'entre eux étaient (d'anciens) demandeurs d'asile tandis que les

70% restants n'avaient jamais demandé l'asile. On constate une grande différence dans les pays de destination entre ces deux catégories. Les principaux pays de destination des (anciens) demandeurs d'asile sont la Slovaquie, la Russie et le Kosovo. Pour les personnes qui n'ont jamais demandé asile, il s'agit du Brésil, de l'Ukraine et de la Mongolie.

Pour 15% des cas, le retour volontaire a été réalisé suite à une initiative de Fedasil (410 personnes qui séjournaient dans un centre d'accueil fédéral ou qui sont rentrées via un conseiller régional de Fedasil). Un consultant en retour est présent dans chaque centre d'accueil de Fedasil et dans chacun des quatre bureaux régionaux. Ce consultant aide le candidat à organiser et planifier son retour dans son pays d'origine. En plus d'un instrument adapté à l'aide sociale (le Fonds de réintégration), la présence de connaissances et d'expérience dans la totalité du réseau est également une condition indispensable pour donner au retour volontaire la place qu'il mérite dans l'accompagnement des demandeurs d'asile.

## REAB & Réintégration: nombre de départs par catégorie (2009)

	REAB	RÉINTÉGRATION
<b>CATÉGORIE A</b> demandeurs d'asile	282	88
<b>CATÉGORIE B</b> ex-demandeurs d'asile (déboutés)	538	263
<b>CATÉGORIE C</b> personnes qui n'ont jamais demandé l'asile	1 839	350
<b>TOTAL</b>	<b>2 659</b>	<b>701</b>

## REAB: principaux pays de destination (2009)

PAYS	PERSONNES
Brésil	886
Ukraine	279
Mongolie	159
Slovaquie	147
Russie	134
Kosovo	81
Arménie	79
Moldavie	67
Géorgie	60
Bulgarie	47
Autres pays	720
<b>TOTAL</b>	<b>2 659</b>

## Réintégration: principaux pays de destination (2009)

PAYS	PERSONNES
Brésil	113
Russie	60
Arménie	39
Mongolie	35
Kosovo	28
Géorgie	27
Népal	27
Slovaquie	25
Ukraine	23
Equateur	20
Autres pays	304
<b>TOTAL</b>	<b>701</b>

# Le Programme de réintégration

Parmi toutes les personnes qui sont rentrées via le programme REAB, 701 ont fait appel au soutien du Programme de réintégration. En comparaison avec 2008, il s'agit d'une diminution de 30 % du nombre de demandes d'aide pour la réintégration, tandis que le nombre total de retours volontaires reste le même. Cette diminution fait suite à la campagne de régularisation initiée en Belgique. Ce sont les mêmes nationalités que celles qui demandent souvent le soutien du Fonds de réintégration, qui ont introduit en 2009 une demande de régularisation.

Grâce au Programme de réintégration (démarré en 2006), des projets de réintégration sont élaborés sur mesure. Ce sont des projets à petite échelle, individuels, qui aident les personnes rentrées au pays à reprendre le fil de leur vie. Le soutien de réintégration s'élève à 700 euros par personne. Ce montant n'est pas payé en espèces, mais est transféré à une organisation partenaire qui utilise ces moyens pour, avec le bénéficiaire, trouver un logement, fonder une petite entreprise, suivre une formation, payer un minerval, etc. Pour les groupes vulnérables (femmes enceintes, mineurs, personnes âgées, personnes souffrant de maladies graves, etc.), une enveloppe supplémentaire de 700 euros est prévue.

Tout comme pour le programme REAB, Fedasil n'exécute pas ces projets elle-même. Fedasil travaille à cet effet avec deux 'service providers': l'OIM et Caritas. Ces organisations disposent, dans les pays d'origine, de partenaires spécialisés dans la mise en place de projets à petite échelle. Sur les 701 personnes qui ont bénéficié du Programme de réintégration, 444 ont reçu un soutien de l'OIM et 257 de Caritas.

**Grâce au Programme de réintégration (démarré en 2006), des projets de réintégration sont élaborés sur mesure. Ce sont des projets à petite échelle, individuels, qui aident les personnes rentrées au pays à reprendre le fil de leur vie.**



**Centre d'accueil de Bovigny (Gouvvy).**

**Augmentation de la capacité d'accueil**

**via des logements préfabriqués (à partir de mai 2009).**

## Fonds européen pour le retour

Le Fonds européen pour le retour soutient les différents États membres de l'Union européenne dans le développement d'une politique de retour. Il a été créé pour la période 2008-2013. Le fonds s'adresse tant au retour forcé qu'au retour volontaire des demandeurs d'asile, des demandeurs d'asile déboutés et des migrants illégaux.

Fedasil a évalué en 2009 les programmes de réintégration et de retour existants. À l'aide de cette évaluation, Fedasil a défini trois priorités que les projets de retour volontaire devaient respecter dans le cadre du Fonds européen pour le retour:

- 1 Ils devaient renforcer le Programme de réintégration en menant une politique de groupe cible. On a opté pour un soutien supplémentaire pour deux groupes cibles, à savoir les personnes voulant lancer leur propre affaire (micro-entreprise) et les groupes vulnérables (malades, femmes enceintes, mineurs, etc.).
- 2 Puisque la politique de retour est devenue plus complexe avec ce soutien supplémentaire, il fallait développer des projets informant les migrants et les accompagnateurs sur les programmes de retour volontaire.
- 3 Enfin, les projets devaient améliorer la préparation d'un retour (le Pre-departure counseling).

Fedasil a lancé en 2009 en coopération avec l'Office des étrangers (l'autorité responsable en Belgique pour le Fonds européen pour le retour) un premier appel à projets pour le volet retour volontaire.

Sept projets de retour volontaire ont été sélectionnés fin 2009 suite à cet appel. Ils seront exécutés et évalués en 2010. Quatre projets portent sur un soutien supplémentaire pour les personnes souhaitant lancer une micro-entreprise et/ou pour les groupes vulnérables (un projet de Caritas et trois projets de l'OIM). Trois projets portent sur l'information, le conseil et l'accompagnement pour le projet de Retour volontaire (un projet Ciré, un projet de Vluchtelingenwerk Vlaanderen et un projet de l'OIM).

**Hôtel à Louvain.**

**Des demandeurs d'asile y résident le temps qu'une place se libère dans le réseau d'accueil.**



# Réinstallation

**En septembre 2009, Fedasil a accueilli pour la première fois un groupe de réfugiés réinstallés dans notre pays. Il s'agit de 47 réfugiés irakiens qui se trouvaient dans une situation difficile en Syrie et en Jordanie et qui peuvent se créer un nouvel avenir dans notre pays.**

## RÉINSTALLATION ?

La réinstallation, ou resettlement, est la sélection et le transfert de réfugiés d'un pays où ils ont cherché la protection vers un pays tiers. Le projet offre ainsi une issue aux réfugiés qui n'ont pas pu trouver une protection suffisante dans le premier pays d'accueil ou qui n'y avaient aucune perspective d'intégration.

La réinstallation est l'une des trois solutions durables existant pour les victimes de persécution. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) vérifie tout d'abord pour chacun des réfugiés concernés si le retour dans le pays d'origine ou l'intégration locale dans le premier pays d'accueil n'est pas une (meilleure) option. Ce n'est que si ces deux alternatives ne sont pas possibles qu'il peut être question de réinstallation. Il s'agit donc clairement de solutions durables, pour le long terme, dont la réinstallation est la conclusion.

La réinstallation est tout à fait complémentaire à la procédure d'asile. La procédure d'asile nationale permet d'offrir une protection aux demandeurs d'asile qui se présentent spontanément. La réinstallation offre elle aussi une protection aux réfugiés les plus vulnérables du monde.

Fin 2008, l'Union européenne a décidé de lancer un projet visant à réinstaller à terme 10 000 réfugiés irakiens de Syrie et de Jordanie. En février 2009, la Belgique s'est engagée à accueillir cinquante de ces réfugiés dans le cadre d'un projet pilote. Le gouvernement a choisi, lors de la sélection de ces réfugiés, de privilégier le groupe spécifique 'women at risk': des femmes isolées d'Irak, avec enfants ou non, qui se trouvent dans une situation particulièrement vulnérable en tant que réfugiées en Syrie et en Jordanie. Une dizaine de places ont en outre été réservées pour des réfugiés palestiniens provenant d'Irak.

Une fois la délimitation du groupe cible réalisée, il convient bien entendu de procéder à la sélection. Il existe en effet des milliers de réfugiés qui doivent survivre dans des conditions difficiles, mais les places de réinstallation sont extrêmement limitées. C'est pourquoi l'UNHCR a réalisé une première sélection sur demande de la Belgique et a transmis plusieurs dossiers au Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) de Belgique.

En mai 2009, une délégation du CGRA et de Fedasil s'est rendue en Syrie et en Jordanie pour s'entretenir personnellement avec la première sélection de réfugiés. Les collaborateurs du

CGRA se sont concentrés sur le besoin de protection des réfugiés, dans le cadre de la procédure d'asile en vigueur en Belgique. Les collaborateurs de Fedasil ont réalisé le profil social du groupe cible, afin de pouvoir offrir un accueil personnalisé en Belgique. Une sélection définitive a ensuite été réalisée.

### PROFIL DES RÉFUGIÉS RÉINSTALLÉS

Le gouvernement belge a choisi, pour la sélection des réfugiés à réinstaller, de mettre l'accent sur deux groupes cibles spécifiques. Il s'agit d'une part des 'women at risk', des réfugiées irakiennes de Syrie et de Jordanie. D'autre part, une dizaine de places ont été réservées pour le groupe particulièrement vulnérable de réfugiés palestiniens provenant d'Irak. Au total, 47 personnes ont été réinstallées en Belgique.

Dans le cadre de ce projet pilote belge, notre pays a procédé à la réinstallation de 26 réfugiés irakiens (16 femmes et 10 enfants) provenant de Syrie et de 10 réfugiés irakiens (3 femmes et 7 enfants) provenant de Jordanie. Il s'agit de femmes isolées, avec enfants ou non, qui se trouvaient dans une position si vulnérable que la réinstallation semblait être l'unique solution durable possible. Nous comptons entre autres parmi le groupe réinstallé provenant de Syrie et de Jordanie une femme médecin qui a été menacée et enlevée à cause de son travail, des chrétiens et d'autres minorités religieuses qui ont dû fuir Bagdad suite à des menaces ou des enlèvements, une femme dont le mari a été tué parce qu'il collaborait avec les troupes étrangères avec son entreprise de construction, une actrice menacée par des fondamentalistes, etc.

Onze Palestiniens du camp de réfugiés d'al-Tanf ont par ailleurs été réinstallés en Belgique. Il s'agit de deux couples avec deux enfants et d'une mère isolée avec deux enfants. Ces familles palestiniennes ont dû quitter l'Irak après avoir été menacées ou enlevées par des groupes armés ou les autorités actuelles.

### L'ACCUEIL PAR FEDASIL

L'Office des étrangers a fourni avec le SPF Affaires étrangères les documents d'identité et de voyage des réfugiés. Les collaborateurs de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ont accompagné les réfugiés pendant le trajet. L'OIM jouit en effet d'une expertise particulière en ce domaine.

Un premier groupe de 36 réfugiés a atterri à Zaventem le mercredi 2 septembre. Trois semaines plus tard (le 23 septembre), un second groupe de 11 personnes est arrivé. Les 47 réfugiés sélectionnés dans le cadre de ce projet de réinstallation étaient donc arrivés dans notre pays.

Le personnel de Fedasil et du CGRA attendait à chaque fois les nouveaux arrivants à l'aéroport. À leur arrivée en Belgique, les réfugiés réinstallés avaient directement droit à une aide matérielle. Ils ont été logés le jour même dans un centre d'accueil ouvert pour demandeurs d'asile de Fedasil. Les réfugiés ont été répartis sur deux centres d'accueil: celui de Saint-Trond et celui de Ponderôme (Beauraing).

Cette première phase d'accueil à Fedasil a duré au minimum trois semaines. Au cours de cette période, les réfugiés ont reçu des explications sur le fonctionnement du centre d'accueil et sur leur parcours en Belgique. Ils ont également suivi un cours visant à faciliter leur intégration civique dans la société belge ainsi que des cours de langue. Les cours d'intégration étaient avant tout pratiques, couplés à des visites organisées à la police, à la bibliothèque, dans une banque, etc. Le premier séjour dans le centre d'accueil a préparé les réfugiés à la vie en autonomie et à leur intégration dans la société belge.

**L'objectif final était de rendre les réfugiés autonomes afin qu'ils puissent vivre en toute indépendance dans notre société.**

**Fedasil coordonne l'intégration des réfugiés réinstallés et les suit pendant 18 mois.**

## L'INTÉGRATION EN BELGIQUE

Le parcours d'intégration, qui a commencé dans le centre d'accueil, a réellement été lancé lorsque les réfugiés ont quitté le centre d'accueil pour s'installer dans un logement particulier. Plusieurs organisations partenaires (les ONG Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Caritas International, le Service social de solidarité socialiste et CAW De Terp) se sont chargées de l'accompagnement.

Chaque organisation partenaire était responsable d'un certain nombre de réfugiés à qui elle offrait un accompagnement sur mesure. L'objectif final des ONG était de rendre les réfugiés autonomes afin qu'ils puissent vivre en toute indépendance dans notre société. Fedasil coordonne l'intégration des réfugiés réinstallés et les suit pendant 18 mois.

## ÉVALUATION

En mars 2010, les organisations concernées (Fedasil, le CGRA, l'OE et les partenaires opérationnels) se sont réunies pour un débriefing. Fedasil a présenté les résultats de l'évaluation intermédiaire.

L'Agence a présenté les principales leçons qui ont pu être tirées de la phase d'accueil à Saint-Trond et Ponderôme. Si notre pays souhaite développer à l'avenir un programme de réinstallation pour réfugiés, Fedasil plaide pour la conservation de l'accueil (pendant une courte période) dans les centres. Les réfugiés peuvent ainsi reprendre leur souffle dans un environnement calme et recevoir une première introduction sur le fonctionnement de la société belge. Fedasil trouve aussi que la transition des centres vers l'hébergement individuel et l'accompagnement ultérieur peuvent être améliorés.

La réinstallation était un projet pilote. C'est au gouvernement fédéral de décider si d'autres initiatives de ce genre suivront. Sa décision dépendra probablement des moyens prévus par l'Union européenne.

## PARTENARIAT

**Les partenaires suivants ont collaboré pour que la réinstallation des réfugiés d'Irak se déroule sans encombre :**

- Le CGRA était responsable de la sélection et du transfert des réfugiés réinstallés. La sélection a été réalisée à l'aide d'entretiens, sur la base d'une présélection réalisée par l'UNHCR. Le CGRA a en outre assuré une reconnaissance formelle du statut de réfugié en Belgique.
- Fedasil a interviewé plusieurs réfugiés afin de préparer l'accueil et l'intégration en Belgique et a assuré un dépistage médical en coopération avec l'OIM. L'Agence a également assuré le premier accueil des réfugiés dans des centres d'accueil ouverts pour demandeurs d'asile. Ensuite, Fedasil a coordonné la transition de ces centres d'accueil collectifs vers les communes. Fedasil a pour cela collaboré avec des ONG partenaires qui ont accompagné les réfugiés pour qu'ils deviennent autonomes.
- L'Office des étrangers a fourni les documents de voyage pour les réfugiés à réinstaller et a enregistré les demandes d'asile officielles en Belgique.
- Le SPF Affaires étrangères (ambassades belges en Syrie et en Jordanie) a soutenu l'organisation de la mission de sélection en mai et a délivré les documents de voyage.
- L'UNHCR a enregistré les réfugiés en Syrie et en Jordanie et a proposé plusieurs dossiers de réinstallation à la Belgique. L'UNHCR a en outre fourni un espace d'entretiens ainsi que des interprètes pendant la mission de sélection.
- L'OIM a assisté Fedasil pour les examens médicaux et a accompagné les réfugiés lors de leur voyage vers la Belgique (au départ, pendant le vol et à l'arrivée).
- Plusieurs ONG ont aidé les réfugiés réinstallés à mener une vie autonome en Belgique.

Un site internet a été réalisé à l'occasion de ce projet : [www.reinstallation.be](http://www.reinstallation.be)

**Samu social (Bruxelles).**

**200 demandeurs d'asile y sont hébergés en urgence (mai-octobre 2009).**



# Le Fonds européen pour les Réfugiés

**Créé en 2000 par l'Union européenne, le Fonds européen pour les Réfugiés est destiné à cofinancer, dans les États membres participants, des projets liés à l'accueil des demandeurs d'asile, à l'intégration des réfugiés et à la réinstallation.**

Depuis 2003, Fedasil est le service public compétent pour la gestion du Fonds européen pour les Réfugiés (FER) en Belgique. Fedasil conseille, soutient, suit et contrôle les projets soutenus par le FER.

Tant des ASBL et que les pouvoirs publics peuvent bénéficier d'une aide du FER: associations développant des projets d'intégration sociale, associations accompagnant les populations étrangères, CPAS... Une quarantaine de projets sont soutenus dans le cadre du FER 2009 (voir tableau pages 28-29). Soutien au logement, accompagnement des mineurs d'âge, aide juridique, formations, aide psychologique... le FER prévoit un éventail d'actions très large.

Les projets soutenus par le FER bénéficient d'un cofinancement habituellement de 50% du coût total du projet, mais qui peut s'élever à 75% dans certains domaines. Ces projets doivent s'inscrire dans les priorités définies par l'Union européenne telles que déclinées dans les programmes pluriannuels (2008-2013) établis par la Belgique.

Les priorités du programme FER dans notre pays sont essentiellement liées à l'exécution de la nouvelle procédure d'asile et de la loi accueil, avec une attention spécifique pour les phases transitoires.

En 2009, Fedasil a lancé deux appels à projets. En mai, le premier appel à projet concernait l'interprétariat social et le projet pilote de réinstallation de réfugié irakiens en Belgique. Fin 2009, Fedasil a lancé un deuxième appel visant notamment les priorités suivantes: accompagnement en matière de logement, accompagnement spécifique pour les femmes en situation de vulnérabilité et aux mineurs en difficulté d'insertion, insertion professionnelle, soutien psychologique, mise en œuvre des nouvelles lois...

Afin de mieux informer et encourager les promoteurs potentiels à introduire un dossier de candidature, Fedasil a diffusé fin 2009 un dépliant de présentation 'Le FER à votre portée'.

## Fonds européen pour les Réfugiés 2009 - Projets sélectionnés

ORGANISATION	PROJET	COÛT GLOBAL (EN €) *	SOUTIEN DU FER (EN €)
CGRA	Brochure d'information pour les femmes demandeuses d'asile	20 935,00	15 701,00
CBAR	Regroupement familial des réfugiés	82 674,00	41 337,00
CBAR	Respect des droits des demandeurs d'asile en Belgique en accord avec l'acquis communautaire	177 865,00	133 399,58
Convivium	Accompagnement des réfugiés dans la période de transition	462 864,32	231 432,16
Convivium	Guidance socio-professionnelle adaptée aux réfugiés	43 278,10	21 639,05
Form'Anim	Logement, formation et emploi, accompagnement psy.	315 196,10	157 598,05
Miroir vagabond	Accompagnement socio-professionnel	133 492,94	66 746,47
Union des villes et communes de Wallonie	Accompagnement scolaire des Mena	41 929,36	26 050,70
CGRA	Brochure et dvd d'information pour les demandeurs d'asile	24 500,00	12 250,00
CBAR	Soutien juridique (demandes d'asile en centres fermés)	38 056,68	19 028,34
Mentor Escale	"De la résilience chez les mineurs étrangers non accompagnés"	137 306,96	68 653,48
Ulysse	Réseau 'santé mentale'	167 371,92	83 685,96
Union des villes et communes de Wallonie	Formations et supervisions destinées aux professionnels de l'accueil en CPAS	85 361,29	39 941,29
Croix-Rouge germanophone	Accompagnement en Communauté germanophone de Belgique	181 358,50	90 679,25
Groep Intro	Insertion professionnelle	229 280,00	114 640,00
Solentra	Offre de formation et de thérapie pour promouvoir la santé des mineurs d'âge avec ou sans famille	113 051,76	56 525,88
Solentra	Offre de formation et de thérapie pour promouvoir la santé des mineurs d'âge avec ou sans famille (volet mineurs)	79 683,04	59 762,28
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Valorisation des compétences des réfugiés diplômés	72 444,56	36 222,28
Caritas	Aide à l'intégration pour les réfugiés en Belgique	218 896,84	109 448,42
Caritas	Soutien aux réfugiés en attente de logement	196 118,89	98 059,45
Croix-Rouge francophone	Formations pour le personnel (EFOSOU)	106 753,38	53 376,69
Croix-Rouge francophone	'Éducation, Parentalité et Intégration Scolaire' (EPIS)	103 170,42	51 585,21
Croix-Rouge francophone	Implantation de la philosophie 'Arcada' en structures d'accueil	113 230,04	56 615,02
Croix-Rouge flamande	Prévention et accompagnement psychosocial	97 081,00	48 540,50
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Assistance juridique	326 992,62	163 496,91
Gam's	Intégration et excision	136 410,00	68 205,00
Antwerps Minderhedencentrum 'De8'	"Sociale Makelaar"	101 164,00	50 582,00
CAW Sonar	Aide au logement	115 500,00	57 750,00
CPAS de Destelbergen	"Het tussenstation"	103 854,00	51 927,00
CPAS de Bruxelles	Aide au logement	148 920,00	74 460,00
CPAS de Liège	Aide au logement	97 825,00	48 912,50
Sociaal Verhuur Kantoor Midden-Limburg	Aide au logement	39 625,00	19 625,00
Cavaria	Soutien aux holebi's	65 100,00	32 500,00
MAKS	Insertion professionnelle	40 730,00	20 365,00
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Insertion professionnelle	133 321,39	66 646,34
Tabane	Accompagnement ethno-psychologique	138 387,00	60 478,33

ORGANISATION	PROJET	COÛT GLOBAL (EN €) *	SOUTIEN DU FER (EN €)
Cirkant	Accompagnement des Mena	90 470,00	67 852,00
Minor Ndako	Accompagnement des Mena		131 244,00
CAW Metropool	Accompagnement des Mena	328 750,00	236 062,50
BON	"Inburgering" pour jeunes adultes	82 190,00	61 642,50
Intact	Aide juridique (excision et mutilations sexuelles)	188 559,38	96 308,20
ADDE	Recherche-action sur l'aide juridique	32 375,84	24 281,88
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	Accompagnement à la réinstallation	308 405,32	154 193,43
Fedasil	Base de données "Accueil"	322 836,98	161 418,49
<b>TOTAL</b>		<b>6 043 317</b>	<b>3 340 869</b>

\* Le coût global est susceptible de subir encore de petits aménagements lors de la finalisation des conventions

## Centre d'accueil Petit-Château (Bruxelles).

112 personnes supplémentaires y sont accueillies en transit.



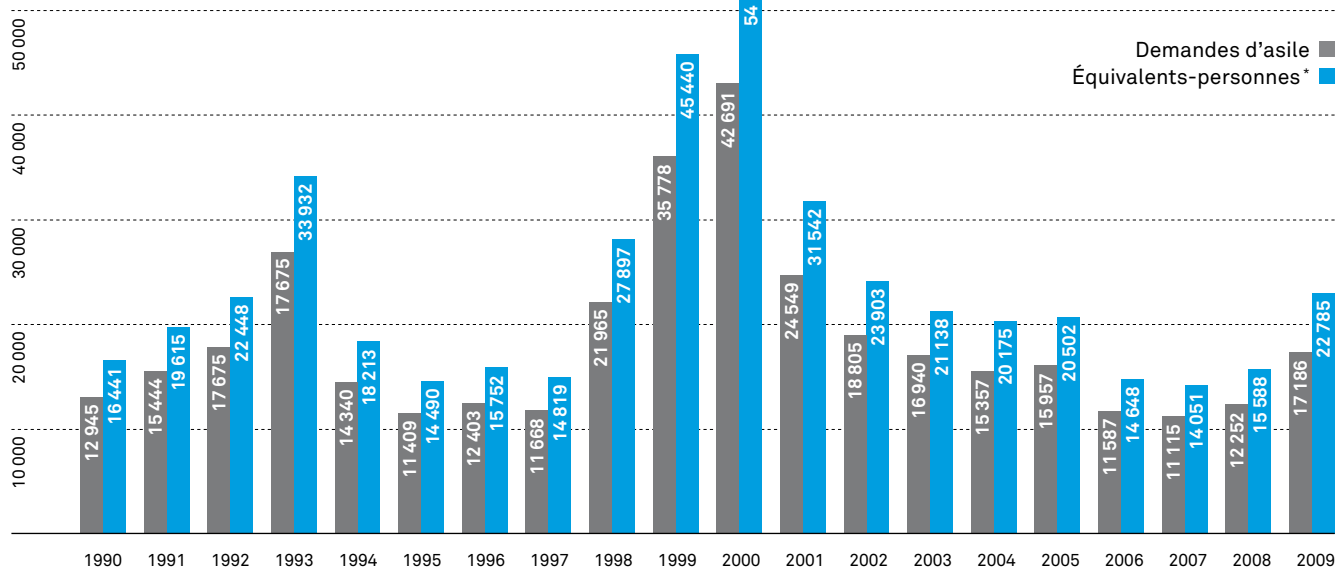


**Salle d'attente de l'Office des étrangers (Bruxelles).**

**En 2009, les demandes d'asile ont augmenté de 40 %.**

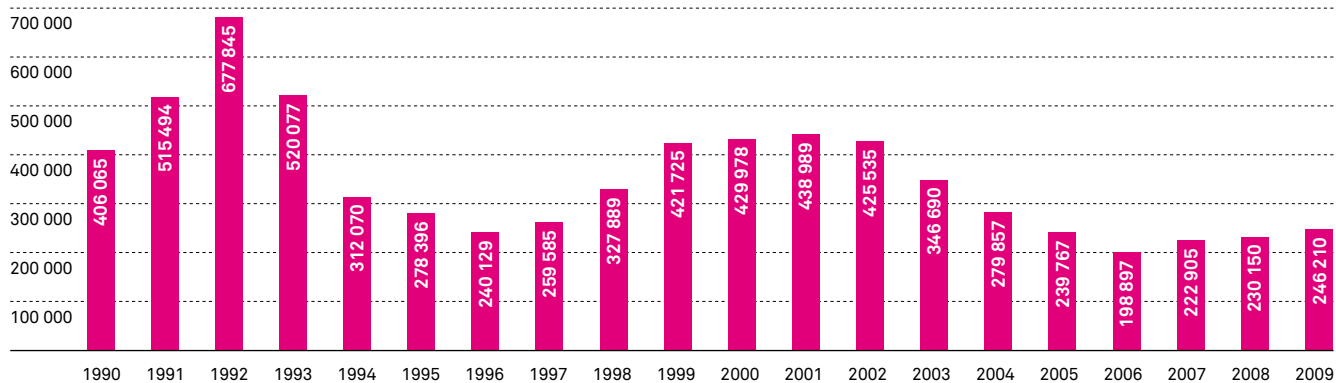
# Statistiques

Évolution des demandes d'asile en Belgique



\* Estimation du nombre de personnes correspondant aux dossiers d'asile. D'après données de l'OE.

## Évolution des demandes d'asile en Europe



Données pour l'Europe des 27. Source: UNHCR

## Demandes d'asile (dossiers\*) en Belgique – 2009

LIEU D'INTRODUCTION	OFFICE DES ÉTRANGERS	FRONTIÈRES	CENTRES FERMÉS ET PRISONS	TOTAL
Janvier	1 247	35	32	1 314
Février	1 033	17	18	1 068
Mars	1 125	31	29	1 185
Avril	1 152	29	34	1 215
Mai	1 076	34	35	1 145
Juin	1 209	23	19	1 251
Juillet	1 309	27	27	1 363
Août	1 317	25	26	1 368
Septembre	1 492	19	24	1 535
Octobre	1 779	35	39	1 853
Novembre	1 803	37	26	1 866
Décembre	1 949	45	29	2 023
<b>2009</b>	<b>16 491</b>	<b>357</b>	<b>338</b>	<b>17 186</b>

\* Un dossier peut correspondre aussi bien à 1 personne qu'à une famille entière. Source: OE

## Demandes d'asile (dossiers) en Europe – 2009

	DEMANDES D'ASILE	POPULATION	POUR 10 000 HABITANTS
France	41 980	64 350 759	6,52
Royaume-Uni	29 840	61 634 599	4,84
Allemagne	27 650	82 002 356	3,37
Suède	24 190	9 256 347	26,13
Italie	17 600	60 045 068	2,93
<b>Belgique</b>	<b>17 190</b>	<b>10 750 000</b>	<b>15,99</b>
Grèce	15 930	11 260 402	14,15
Autriche	15 830	8 355 260	18,95
Pays-Bas	14 910	16 485 787	9,04
Pologne	10 590	38 135 876	2,78
Finlande	5 910	5 326 314	11,10
Hongrie	4 670	10 030 975	4,66
Danemark	3 750	5 511 451	6,80
Chypre	3 200	796 875	40,16
Espagne	3 000	45 828 172	0,65
Irlande	2 690	4 450 014	6,04
Malte	2 390	413 609	57,78
Rép. tchèque	1 260	10 467 542	1,20
Bulgarie	850	7 606 551	1,12
Roumanie	830	21 498 616	0,39
Slovaquie	820	5 412 254	1,52
Luxembourg	510	493 500	10,33
Lituanie	210	3 349 872	0,63
Slovénie	180	2 032 362	0,89
Portugal	140	10 627 250	0,13
Lettonie	50	2 261 294	0,22
Estonie	40	1 340 415	0,30
<b>UE - 27</b>	<b>246 210</b>	<b>499 723 520</b>	<b>4,93</b>

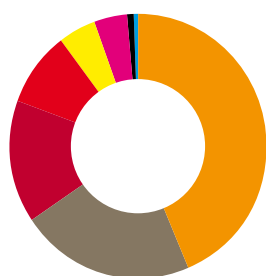
## Dispatching: répartition des désignations (en nombre de personnes) – 2009

	CENTRES FÉDÉRAUX	CENTRES CROIX-ROUGE ET EREZÉE	VWV ET CIRÉ	ILA	CPAS	AUTRES*	TOTAL	NON- DÉSIGNATIONS**
Janvier	102	218	8	62	0	1 271	1 661	
Février	187	312	4	57	0	8 43	1 403	
Mars	160	267	25	72	8	1 076	1 608	
Avril	159	223	27	69	7	1 090	1 575	310
Mai	155	217	30	67	10	1 053	1 532	
Juin	76	111	20	62	0	1 393	1 662	
Juillet	116	203	2	70	0	1 419	1 810	
Août	157	107	2	47	0	1 552	1 865	
Septembre	262	211	22	54	4	1 572	2 125	60
Octobre	189	118	28	231	18	2 012	2 596	687
Novembre	189	202	31	589	0	1 566	2 577	800
Décembre	266	522	50	770	0	1 228	2 836	850
<b>2009</b>	<b>2 018</b>	<b>2 711</b>	<b>249</b>	<b>2 150</b>	<b>47</b>	<b>16075</b>	<b>23 250</b>	<b>2 707</b>

\* Autres: quasi exclusivement des désignations de personnes orientées temporairement vers le centre de transit de Woluwe, vers des hôtels ou vers d'autres structures d'accueil d'urgence mises en place au cours de 2009, lorsqu'une désignation immédiate vers une structure d'accueil permanente n'est pas possible en raison d'un manque de places.

\*\* Pas de code 207

### Contribution de chaque opérateur à la capacité d'accueil totale



	PLACES	%
Initiatives locales d'accueil	7657	44
Centres fédéraux (Fedasil)	3781	22
Centres Croix-Rouge Communauté francophone	2573	15
Centres Croix-Rouge Communauté flamande	1600	9
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	810	5
Ciré	700	4
Autres centres fédéraux*	195	1
Erezée (Mutualités socialistes)	47	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>17 363**</b>	

\* Autres: le centre de transit et les deux COO.

\*\* Centre de transit et COO compris. Transit au Petit-Château (112 lits) et hôtels (1 209 personnes) non compris.

### Places d'accueil en première et seconde étapes



	PLACES	%
Première étape: structures d'accueil collectives	8 001	47
Deuxième étape: structures d'accueil individuelles	9 167	53
<b>TOTAL</b>	<b>17 168**</b>	

\*\* Note: Centre de transit et COO non compris dans les structures d'accueil collectives.

## Capacité d'accueil totale

CAPACITÉ  
AU 31/12/09

ACCROISSEMENT  
NET

### HÉBERGEMENT EN CENTRE

#### Centres fédéraux\*

Arendonk	285	75
Bovigny	235	64
Broechem	300	0
Charleroi	149	0
Ekeren	0	-125
Florennes	325	0
Jodoigne	178	0
Kapellen	400	0
Petit-Château	720	0
Morlanwelz	190	0
Pontrôme	200	0
Rixensart	138	0
Saint-Trond	450	0
Sugny	75	0
Virton	136	48
<b>Total centres fédéraux</b>	<b>3 781</b>	<b>62</b>

#### Centres Croix-Rouge

Alsemberg	165	0
Brugge	60	0
Deinze	55	0
De Foyer	24	0
Eeklo	100	0
Heusden-Zolder	94	94
Foyer Selah	94	0
Lanaken	218	8
Linkeroever	218	8
Lint	120	0
Menen	70	0
Overpelt	94	0
Sint-Niklaas	188	0
Wingene	100	0
Aywaille	249	6
Banneux	140	140
Bého	70	70
Dinant	240	240
Fraipont	334	14
Hastière	0	-75
Hotton	295	95
Manderfeld	185	0
Manhay	120	0
Natoye	200	0
Oignies-en-Thiérache	150	10
Rendeux	175	10
Yvoir	415	0
<b>Total Centres Croix-Rouge</b>	<b>4 173</b>	<b>620</b>

#### Mutualités socialistes

Erezée	47	0
--------	----	---

### HÉBERGEMENT EN LOGEMENT PARTICULIER

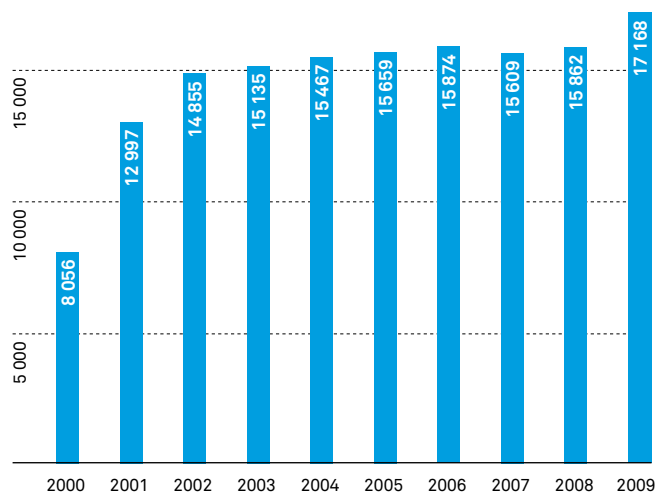
ILA	7 657	464
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	810	60
Ciré	700	100

**TOTAL**

**17 168**

**1 306**

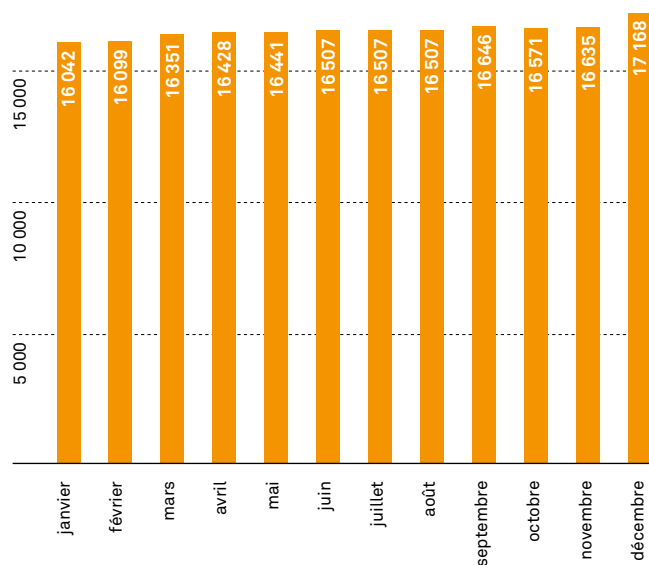
## Évolution de la capacité d'accueil 2000-2009



Note: centre de transit et COO non-compris.

Situation en décembre de chaque année.

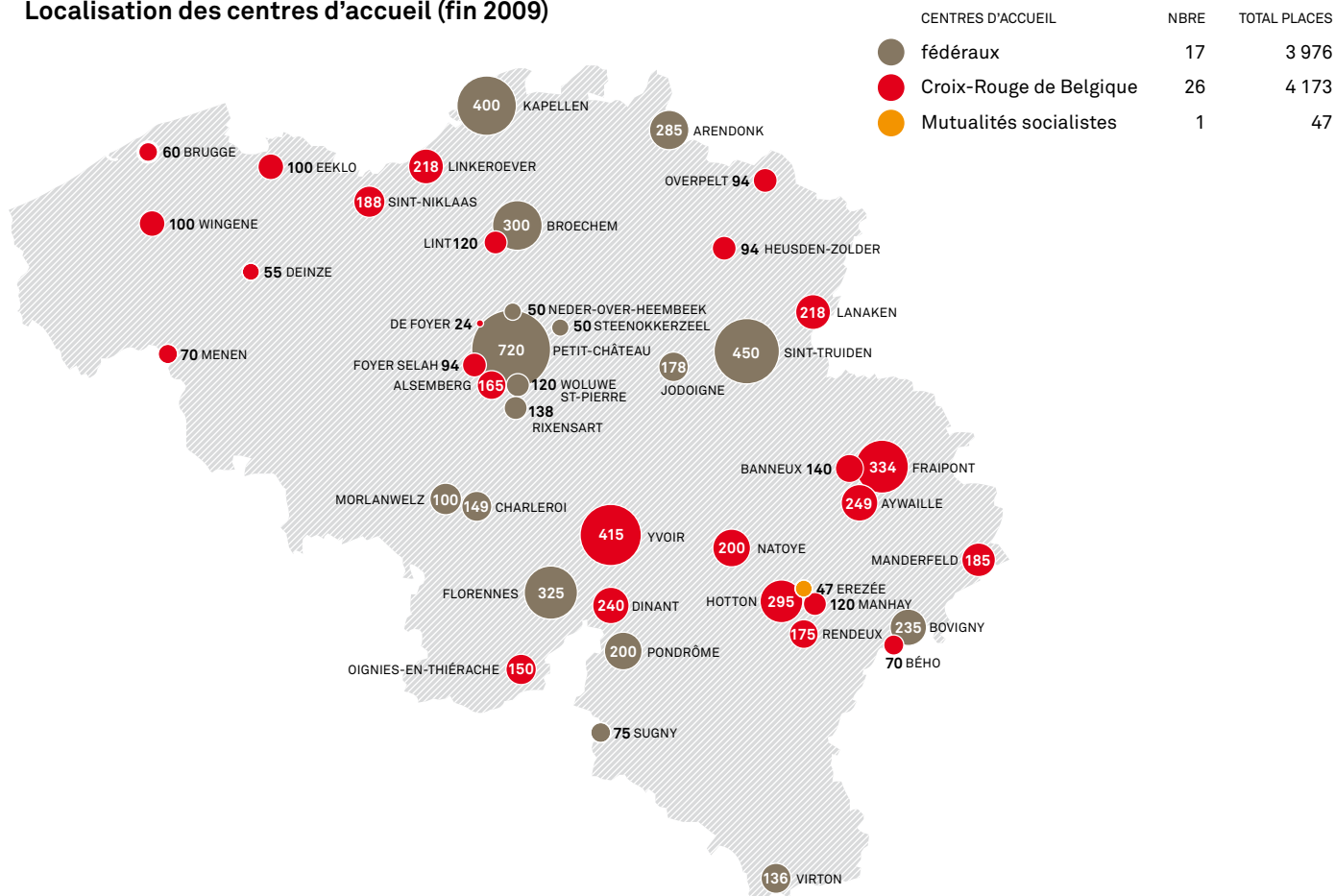
## Évolution de la capacité d'accueil en 2009



Note: centre de transit et COO non-compris.

\* Centres de transit, COO et dispositif d'accueil d'urgence supplémentaire non compris.

### Localisation des centres d'accueil (fin 2009)



### Évolution du taux d'occupation dans le réseau accueil – 2009

	CAPACITÉ D'ACCUEIL	OCCUPATION SANS ACCUEIL D'URGENCE ET COO	OCCUPATION AVEC ACCUEIL D'URGENCE, HÔTELS ET COO	TAUX D'OCCUPATION* %
Janvier	16 042	15 919	16 098	100,3
Février	16 099	16 011	16 180	100,5
Mars	16 351	16 277	16 426	100,5
Avril	16 428	16 464	16 689	101,6
Mai	16 441	16 440	16 891	102,7
Juin	16 507	16 448	17 435	105,6
Juillet	16 507	16 344	17 646	106,9
Août	16 507	16 055	17 701	107,2
Septembre	16 646	16 275	17 811	107,0
Octobre	16 571	16 592	18 152	109,5
Novembre	16 635	16 544	18 036	108,4
Décembre	17 168	16 655	18 164	105,8

\* Taux comparant le nombre total de personnes à accueillir avec la capacité structurelle (accueil d'urgence et COO non compris)

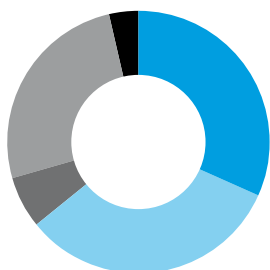
### Taux d'occupation par opérateur (fin 2009)

OPÉRATEURS	CAPACITÉ	OCCUPATION	TAUX D'OCCUPATION %
Fedasil (centres fédéraux*)	3 781	3 915	103,5
Croix-Rouge de Belgique	4 173	3 743	89,7
Mutualités socialistes	47	45	95,7
VwV - Ciré	1 510	1 478	97,9
CPAS (ILA)	7 657	7 474	97,6
Transit, COO et hôtels**		1 509	
<b>TOTAL</b>	<b>17 168</b>	<b>18 164</b>	<b>105,8</b>

\* Transit et COO non compris.

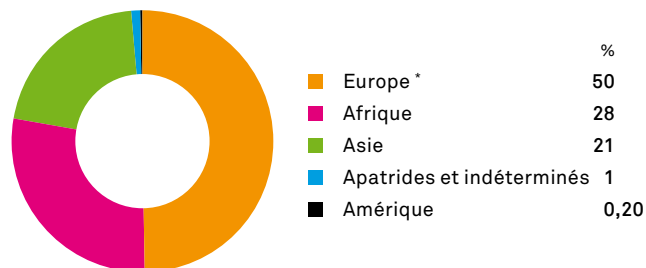
\*\* Ne sont pas considérés comme places d'accueil structurelles, c'est pourquoi ils ne sont pas pris en compte dans « capacité », mais uniquement dans « occupation ».

## Composition des ménages accueillis



	%
■ Adultes en famille	31,7
■ Mineurs en famille (accompagnés)	32,6
<b>TOTAL personnes en famille</b>	<b>64,3</b>
■ Femmes isolées	6,4
■ Hommes isolés	25,9
■ Mineurs non accompagnés	3,5
<b>TOTAL personnes isolées</b>	<b>35,8</b>

## Continents d'origine des résidents des structures d'accueil



\* Les ressortissants de Russie, Turquie et pays du Caucase sont comptés dans 'Europe'

## Population dans le réseau d'accueil selon l'état de procédure ou administratif\*

	%	NOMBRE DE PERSONNES
Procédure d'asile en cours (OE, CGRA ou CCE)	65	10 693
Déboutés en prolongation de leur titre de séjour (art. 7, y compris demande de 9ter en cours)	9	1 441
Recours au Conseil d'État dans le cadre de l'ancienne procédure d'asile	6	1 034
Déboutés mais ayant droit à l'accueil pendant la période transitoire (y compris déboutés toujours dans un délai de recours)	6	1 015
Personnes qui ont un titre de séjour, en phase de transition vers l'aide financière (réfugiés reconnus, bénéficiaires de la protection subsidiaire et régularisés)	5	899
Population accueillie sur base de l'AR. 24-06-2004 (illégaux avec mineurs dans le besoin)	4	627
Demandes de régularisation pour raison médicale recevables (9 ter)	3	453
Recours au Conseil d'État dans le cadre de la nouvelle procédure d'asile (filtre et admissibilité confondus)	1	144
Cas spécifiques aux Mineurs étrangers non accompagnés	1	109
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>16 415</b>

\* Données manquantes pour certaines ILA

## Pays d'origine des résidents des structures d'accueil\*

PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES	%
Russie (Tchéchénie comprise)	2 687	16,4
Serbie	1 923	11,7
Arménie	1 464	8,9
Afghanistan	1 236	7,5
Guinée	1 009	6,1
Congo (RDC)	697	4,2
Irak	687	4,2
Iran	439	2,7
Kosovo	422	2,6
Angola	330	2,0
Rwanda	307	1,9
Géorgie	296	1,8
Cameroun	291	1,8
Syrie	269	1,6
Macédoine (FYROM)	213	1,3
Albanie	206	1,3
Togo	197	1,2
Slovaquie	189	1,2
Algérie	185	1,1
Somalie	159	1,0
Autres (83 pays)	3 209	19,5
<b>TOTAL</b>	<b>16 415</b>	

\* Données manquantes pour certaines ILA

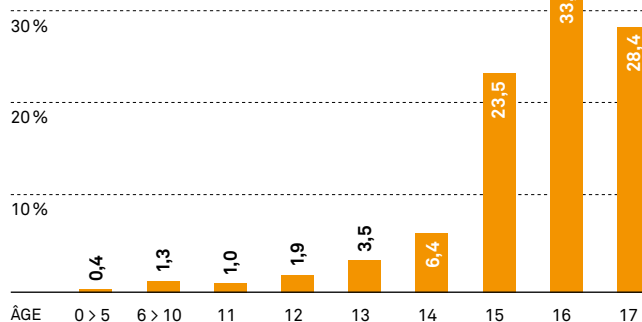
### Capacité d'accueil pour mineurs étrangers non accompagnés (Mena) (en détail)

CENTRES FÉDÉRAUX	
COO de Neder-over-Heembeek	50
COO de Steenokkerzeel	50
Florennes	40
Jodoigne	22
Kapellen	36
Morlanwelz	20
Petit-Château	40
Rixensart	20
Saint-Trond	60
<b>TOTAL centres fédéraux (y compris COO)</b>	<b>338</b>
CENTRES CROIX-ROUGE FLAMANDE	
Deinze	19
Lanaken	28
Sint-Niklaas	24
<b>TOTAL Croix-Rouge flamande</b>	<b>71</b>
ILA - INITIATIVES LOCALES D'ACCUEIL	
Assesse	26
Alken	3
Geel	17
Gembloux	13
Heist-op-den-Berg	10
Kruikebe	6
Philipeville	4
Puurs	8
Sint-Amands	3
Vosselaar	8
Waregem	7
Wommelgem	10
<b>TOTAL initiatives locales d'accueil</b>	<b>115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>524</b>

### Principaux pays d'origine des Mena arrivés dans les 2 centres d'orientation et d'observation de Fedasil (COO)

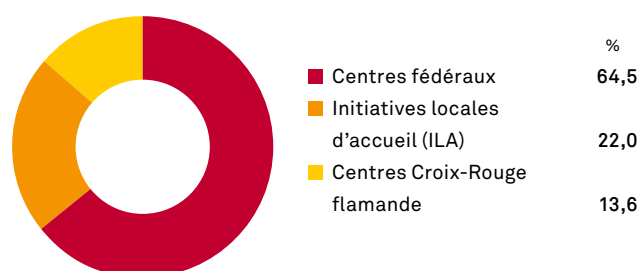
PAYS D'ORIGINE	NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS	%
Afghanistan	340	31,6
Guinée	161	15,0
Maroc	97	9,0
Irak	60	5,6
Algérie	57	5,3
RD Congo	43	4,0
Inde	21	2,0
Serbie	21	2,0
Somalie	21	2,0
Territoires palestiniens	15	1,4
Russie	14	1,3
Angola	13	1,2
Cameroun	13	1,2
Mongolie	11	1,1
Rwanda	10	0,9
Autres (47 pays)	177	16,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 074</b>	

### Âge des Mena \*

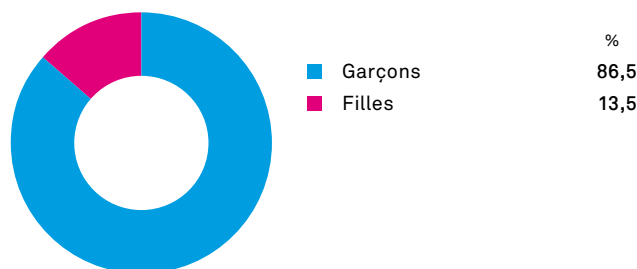


\* Sur base des arrivées dans les COO.

### Répartition de la capacité d'accueil pour Mena par opérateur



### Sexe des Mena \*



\* Sur base des arrivées dans les COO.



**Hôtel à Louvain.**


**Distribution de chèques-repas (6 € par personne et par jour).**

# Subsides

## Subsides conventionnés par Fedasil en 2009

Fedasil accorde des subsides dans le cadre de conventions spécifiques.  
L'Agence soutient ainsi des projets qui concernent directement les demandeurs d'asile  
ou les autres bénéficiaires de l'accueil, résidant ou pas dans les structures d'accueil.

BÉNÉFICIAIRE	PROJET	BUDGET MAXIMUM (SOUS RÉSERVE DU CONTRÔLE)
Mentor-Escale	Accompagnement de mineurs non accompagnés	227 580
CBAR	Aide juridique	133 950
Convivium	Soutien lors du passage à l'aide financière	118 010
Synergie 14	Accueil et accueil d'urgence de mineurs non accompagnés	86 190
Ulysse	Suivi psychologique des bénéficiaires de l'accueil	70 940
Sétis wallon	Interprétariat et traduction en milieu social	50 000
Sétis bruxellois-Ciré	Interprétariat et traduction en milieu social	50 000
Brussel Onthaal	Interprétariat et traduction en milieu social	34 690
Vluchtelingenwerk Vlaanderen	De Noordpool (point d'accueil pour les demandeurs d'asile)	28 541
Bruxelles Accueil	Interprétariat et traduction en milieu social	15 310
CGRA/FER	Dvd d'information pour les demandeurs d'asile	14 165
<b>TOTAL</b>		<b>829 376</b>



**Samu social (Bruxelles).**

**Accueil de demandeurs d'asile dans la structure d'accueil  
pour sans-abris (mai-octobre 2009).**

# Adresses utiles

## Instances concernées par l'accueil des demandeurs d'asile

### FEDASIL

#### Siège central

Rue des Chartreux 21  
1000 Bruxelles  
T +32 2 213 44 11  
F +32 2 213 44 22  
info@fedasil.be  
www.fedasil.be

#### Dispatching Fedasil

WTC II  
Chaussée d'Anvers 59B (1<sup>er</sup> étage)  
1000 Bruxelles  
T +32 2 793 82 40  
F +32 2 203 60 04

### BUREAUX RÉGIONAUX FEDASIL

#### Région 1

**Flandres orientale et occidentale**  
Tenderstraat 14  
9000 Gent  
T +32 9 235 48 60  
F +32 9 235 48 69

#### Région 2

**Limbourg, Brabant flamand, Anvers, Bruxelles**  
Vital Decosterstraat 46/2  
3000 Leuven  
T +32 16 31 48 30  
F +32 16 31 48 39

#### Région 3

**Hainaut, Namur, Brabant Wallon Ouest**  
CUNIC  
Avenue Général Michel 1B  
6000 Charleroi  
T +32 71 27 02 90  
F +32 71 27 02 99

#### Région 4

**Liège, Luxembourg, Brabant Wallon Est**  
Bd de la Constitution 95  
4000 Liège  
T +32 4 340 20 80  
F +32 4 340 20 89

## CENTRES D'ACCUEIL FÉDÉRAUX

### Arendonk

Grens 77  
2370 Arendonk  
T +32 14 40 52 50  
F +32 14 40 52 68  
info.arendonk@fedasil.be

### Bovigny

Chemin de Courtil 71x  
6671 Bovigny  
T +32 80 28 20 70  
F +32 80 42 09 35  
info.bovigny@fedasil.be

### Broechem

Van den Nestlaan 64b  
2520 Broechem-Ranst  
T +32 3 727 12 60  
F +32 3 727 12 68  
info.broechem@fedasil.be

### Charleroi

Parc industriel 2e rue 24  
6040 Charleroi  
T +32 71 34 90 80  
F +32 71 34 90 96  
ata.bruce@fedasil.be

### Florennes

Rue Henry de Rohan Chabot 120  
5620 Florennes  
T +32 71 68 11 00  
F +32 71 68 11 05  
info.florennes@fedasil.be

### Jodoigne

Chaussée de Hannut 141  
1370 Jodoigne  
T +32 10 47 66 00  
F +32 10 47 66 71  
info.jodoigne@fedasil.be

### Kapellen

Kazerneweg 35  
2950 Kapellen  
T +32 3 660 19 00  
F +32 3 660 19 40  
info.kapellen@fedasil.be

### Morlanwelz

Chaussée de Mariemont 92  
7140 Morlanwelz  
T +32 64 23 96 40  
F +32 64 23 96 60  
info.morlanwelz@fedasil.be

### Neder-over-Heembeek

(Centre pour mineurs étrangers  
non accompagnés)  
Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 11-20  
1120 Bruxelles  
T +32 2 264 54 33  
F +32 2 264 41 90  
isabelle.plumat@fedasil.be

### Petit-Château

Bd du 9<sup>e</sup> de Ligne 27  
1000 Bruxelles  
T +32 2 250 05 11  
F +32 2 250 04 82  
info.petitchateau@fedasil.be

### Poelkapelle

Stadensesteenweg 68  
8920 Langemark-Poelkapelle  
T +32 51 48 06 20  
F +32 51 48 06 22  
info.poelkapelle@fedasil.be

### Pondrôme

Rue du Tombois 4  
5574 Pondrôme  
T +32 82 68 70 50  
F +32 82 68 70 59  
info.pondrome@fedasil.be

### Rixensart

Rue du Plagniau 1  
1330 Rixensart  
T +32 2 655 10 20  
F +32 2 652 34 69  
info.rixensart@fedasil.be

### Sint-Truiden

Montenakenweg 145  
3800 Sint-Truiden  
T +32 11 69 75 00  
F +32 11 69 75 55  
info.sint-truiden@fedasil.be

### Steenokkerzeel

(Centre pour mineurs étrangers  
non accompagnés)  
Keizerinlaan 2  
1820 Steenokkerzeel  
T +32 2 755 23 60  
F +32 2 757 97 53  
info.steenokkerzeel@fedasil.be

### Sugny

Voies de Bohan 245  
5550 Sugny  
T +32 61 27 57 70  
F +32 61 27 57 79  
info.sugny@fedasil.be

### Virton

Rue Croix le Maire 9  
6760 Virton  
T +32 63 58 98 90  
F +32 63 58 98 99  
mojgan.nyknam@fedasil.be

### Woluwe-Saint-Pierre

(Centre de transit)  
Rue des Palmiers 80  
1150 Bruxelles  
T +32 2 734 78 91  
F +32 2 733 43 00  
gregory.bluck@fedasil.be

**CROIX-ROUGE DE BELGIQUE  
COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE****Siège central :**

Rue de Stalle 96  
1180 Bruxelles  
T +32 2 371 31 11  
F +32 2 646 04 39  
[www.croix-rouge.be](http://www.croix-rouge.be)

**Accueil des demandeurs d'asile  
(ADA) :**

Rue de Durbuy 140  
6990 Melreux  
T +32 84 36 00 82  
F +32 84 36 00 88  
[info-ada@redcross-fr.be](mailto:info-ada@redcross-fr.be)

**RODE KRUIS VLAANDEREN****Siège central :**

Motstraat 40  
2800 Mechelen  
T +32 15 44 33 22  
F +32 15 44 33 11  
[www.rodekruis.be](http://www.rodekruis.be)

**Opvang voor asielzoekers (OPA) :**

Motstraat 40  
2800 Mechelen  
T +32 15 44 35 40  
F +32 15 44 33 06  
[opvangasielzoekers@rodekruis.be](mailto:opvangasielzoekers@rodekruis.be)

**ASSOCIATION DE LA VILLE  
ET DES COMMUNES  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE (AVCB)**

Rue d'Arlon 53/4  
1040 Bruxelles  
T +32 2 238 51 40  
F +32 2 280 60 90  
[welcome@avcb-vsgeb.be](mailto:welcome@avcb-vsgeb.be)  
[www.avcb-vsgeb.be](http://www.avcb-vsgeb.be)

**VERENIGING  
VOOR VLAAMSE STEDEN  
EN GEMEENTEN (VVSG)**

Paviljoenstraat 9  
1030 Brussel  
T +32 2 211 55 00  
F +32 2 211 56 00  
[info@vvsg.be](mailto:info@vvsg.be)  
[www.vvsg.be](http://www.vvsg.be)

**UNION DES VILLES  
ET DES COMMUNES  
DE WALLONIE (UVCW)**

Rue de l'Étoile 14  
5000 Namur  
T +32 81 24 06 11  
F +32 81 24 06 10  
[commune@uvcw.be](mailto:commune@uvcw.be)  
[www.uvcw.be](http://www.uvcw.be)

**VLUCHTELINGENWERK  
VLAANDEREN**

Gaucheretstraat 164  
1030 Brussel  
T +32 2 274 00 20  
F +32 2 201 03 76  
[info@vluchtelingenwerk.be](mailto:info@vluchtelingenwerk.be)  
[www.vluchtelingenwerk.be](http://www.vluchtelingenwerk.be)

**CIRÉ**

Rue du Vivier 80/82  
1050 Bruxelles  
T +32 2 629 77 10  
F +32 2 629 77 33  
[cire@cire.irisnet.be](mailto:cire@cire.irisnet.be)  
[www.cire.irisnet.be](http://www.cire.irisnet.be)

**MUTUALITÉS SOCIALISTES****Centre d'accueil Belle Vue**

Rue des Combattants 12  
6997 Erezée  
T +32 86 47 70 02  
F +32 86 47 78 50  
[c.spajners@skynet.be](mailto:c.spajners@skynet.be)

# Autres instances

## **SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR**

Rue de Louvain 1  
1000 Bruxelles  
T +32 2 500 21 11  
F +32 2 500 21 28  
info@ibz.fgov.be  
www.ibz.fgov.be

## **OFFICE DES ÉTRANGERS (OE)**

WTC II  
Chaussée d'Anvers 59B  
1000 Bruxelles  
T +32 2 793 80 00  
F +32 2 274 66 91  
helpdesk.dvzoe@dofi.fgov.be  
www.dofi.fgov.be

## **COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX RÉFUGIÉS ET AUX APATRIDES (CGRA)**

WTC II  
Bd du Roi Albert II 26A  
1000 Bruxelles  
T +32 2 205 51 11  
F +32 2 205 51 15  
cgra.info@ibz.fgov.be  
www.cgra.be

## **CONSEIL DU CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS (CCE)**

Laurentide  
Rue Gaucheret 92-94  
1030 Bruxelles  
T +32 2 791 60 00  
F +32 2 791 61 95  
info.rvv-cce@ibz.fgov.be  
www.rvv-cce.be

## **CONSEIL D'ÉTAT**

Rue de la Science 33  
1040 Bruxelles  
T +32 2 234 96 11  
F +32 2 234 98 65  
info@raadvt-consetat.be  
www.raadvst-consetat.be

## **HAUT COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS (UNHCR)**

Rue Van Eyck 11b  
1050 Bruxelles  
T +32 2 627 59 99  
F +32 2 627 17 30  
belbr@unhcr.org  
www.unhcr.org

## **ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM)**

Rue Montoyer 40  
1000 Bruxelles  
T +32 2 287 70 00  
F +32 2 287 70 06  
mrfbrussels@iom.int  
www.belgium.iom.int

## **COMITÉ BELGE D'AIDE AUX RÉFUGIÉS (CBAR)**

Rue Defacqz 1 B10  
1000 Bruxelles  
T +32 2 537 82 20  
F +32 2 537 89 82  
info@cbar-bchv.be  
www.cbar-bchv.be



**Attente devant l'Office des étrangers.**

**17 186 demandes d'asile ont été introduites en Belgique en 2009 (correspondant à 22 785 personnes).**

FEDASIL  
siège central  
rue des Chartreux 21  
1000 Bruxelles  
T 02 213 44 11  
info@fedasil.be

.be

www.fedasil.be